RAPPORT SFCR

20/17

Matmut *Mutualité*

Sommaire

Synthèse **5**
Activités et Résultats **15**
A.1 Activité 16
A.2 Résultats de souscription 17
A.3 Résultats des investissements 18
A.4 Résultats des autres activités 19
Système de Gouvernance **21**
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 22
B.2 Exigences de compétence et honorabilité 31
B.3 Système de gestion des risques 33
B.4 Système de contrôle interne 42
B.5 Fonction d'audit interne 46
B.6 Fonction actuarielle 48
B.7 Sous-traitance 50
Profil de risque **53**
C.1 Risque de souscription 54
C.2 Risque de marché 56
C.3 Risque de crédit 61
C.4 Risque de liquidité 62
C.5 Risque opérationnel 63
Valorisation à des fins de solvabilité **65**
D.1 Actifs 66
D.2 Provisions techniques 68
D.3 Autres passif 71
D.4 Méthodes de valorisation alternatives 72
Gestion du capital **73**
E.1 Fonds propres 74
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 76
E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » 78
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 79
E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect 80
QRT **81**
Bilan Prudentiel (S.02.01.02) 82
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) 83
Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01) 84
Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02) 85
Sinistres en Non Vie (S.19.01.21) 88
Fonds Propres (S.23.01.01) 89
Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) 92
Minimum de Capital requis (S.28.01.01) 93

Synthèse

A - ACTIVITES ET RESULTATS

Matmut Mutualité propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels survenant aussi bien dans le cadre de la vie privée que professionnelle ou dans le cadre d'une activité sportive.

RÉSULTATS

Matmut Mutualité propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels. Le périmètre courant concerne l'adhésion à la SMAC, liée à l'ensemble des contrats de Matmut SAM. Il n'y a donc pas de souscription propre à Matmut Mutualité : le développement du portefeuille est lié à la souscription des sociétés non-vie.

Le résultat technique est en progression par une hausse des cotisations, notamment du fait d'une baisse du financement apporté par Matmut Mutualité à l'activité « Livre III » du code de la mutualité (Activités de prévention, action sociale et gestion de réalisations sanitaires et sociales). Toutefois, cette augmentation des cotisations est partiellement absorbée par une charge de prestations en augmentation, liée à une dérive de la sinistralité sur l'exercice 2016.

RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier 2016 de Matmut Mutualité atterrit à 3,2 m€ en forte hausse de plus de 20% par rapport à 2015. Cette forte variation s'explique principalement par d'importantes reprises de provisions.

Malgré une évolution globale positive, les revenus générés diminuent. Cette baisse est essentiellement liée à celle des revenus obligataires, conséquence directe de l'évolution des taux qui impacte à la fois le niveau des revenus générés par effet de dilution lors des réinvestissements, mais également ceux liés aux expositions « taux variables ».

B- SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de Matmut Mutualité, décrit dans ses statuts, repose sur une organisation claire assurant le partage des responsabilités entre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, son Président, et la Direction Générale.

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

La gestion saine et prudente des activités de la mutuelle est garantie par :

- L'application de la règle dite des « 4 yeux » et la désignation du Président et du Directeur Général, dirigeants effectifs.
- La mise en œuvre de procédures garantissant la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs, des membres du Conseil d'Administration et des fonctions clés intervenant au cours du processus de désignation et s'appliquant pendant toute la durée des fonctions.
  Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.
  L'honorabilité, appréciée individuelle, répond aux mêmes principes pour l'ensemble des personnes concernées.
- La politique de rémunération des dirigeants régulièrement présentée au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe. Composée d'une partie fixe et d'une partie variable attribuée en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints, la rémunération des dirigeants ne comprend aucune attribution d'actions ou stock-options.

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent uniquement des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs mandats.

- Le système de gouvernance qui place le Conseil d'Administration et la Direction Générale au cœur du dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques à travers notamment la mise en place d'une comitologie adaptée.

Le Conseil d'Administration s'appuie ainsi sur des comités spécialisés dont le Comité d'Audit et des Risques chargé de l'examen de la sincérité des comptes, du respect des procédures internes d'élaboration de l'information financière et des contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes et l'Audit interne. En matière de gestion des risques, il s'assure notamment de l'existence d'une procédure d'identification et suivi des risques, assiste le Conseil dans la surveillance des risques, instruit les paramètres de l'appétit pour le risque, les résultats des évaluations de l'ORSA, traite de la politique de placement et examine les rapports narratifs (RSR, SFCR, rapport actuariel…)

SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

Matmut Mutualité a mis en place et a renforcé son dispositif de gestion de risques comprenant un processus ORSA, la formalisation de politiques écrites de gestion de risques, un système de Contrôle Interne et la désignation de fonctions-clés.

Le système de gestion de risques de la mutuelle se définit comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Il comprend :

- Un processus ORSA intégré au processus de définition de la stratégie ainsi qu'à celui de définition du cadre d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles notamment à travers la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.
- Des politiques de gestion de risques formalisant les règles, procédures et stratégies applicables aux risques financiers (investissement, gestion actif/passif, gestion du risque de liquidité), de souscription et de provisionnement, de réassurance et aux risques opérationnels auxquels Matmut Mutualité est exposée permettant leur maîtrise.
- Un système de contrôle interne organisé autour de trois niveaux de contrôle.
  Le premier est organisé et mis en œuvre par les métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.
  Le deuxième niveau est exercé à la fois à travers le dispositif de vérification de la conformité et suivi des risques réglementaires et le dispositif de contrôle interne constituant le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'exerce.
  Le troisième niveau est assuré par la fonction Audit interne de la mutuelle.
- La désignation de fonctions clés actuarielle, audit interne, gestion des risques et vérification de la conformité. Les titulaires des fonctions clés disposent de par leurs statut et positionnement d'une autorité suffisante pour agir et être entendus.

La fonction clé actuarielle donne, à travers l'élaboration du rapport actuariel annuel, un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

La fonction clé Audit interne donne, à travers les missions d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de la mutuelle en évaluant de façon systématique et méthodique ses principaux processus et en faisant des propositions pertinentes pour améliorer leur efficacité.

La fonction clé vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de

perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités de la mutuelle. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction clé de gestion des risques identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Les responsables des fonctions clés entretiennent des échanges réguliers, contribuant au système de gestion de risques, dans le cadre du comité des fonctions clés se réunissant trimestriellement pour échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR.

C. PROFIL DE RISQUE

La typologie de risques de Matmut Mutualité se décline comme suit :

LE RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Mutualité propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels.
L'activité de Matmut Mutualité est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.
Du fait de ses activités assurantielles uniquement sur des garanties de dommages corporels suite à accident, Matmut Mutualité supporte uniquement un risque de souscription Santé.

Matmut Mutualité suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place qui permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Dans la mesure où Matmut Mutualité propose un seul type de garanties, son profil de risque est stable.

Compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut, il n'est pas détecté de concentration importante.
Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

Matmut Mutualité suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place qui permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription de Matmut Mutualité s'appuie :
- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de résiliation.

En termes de sensibilité aux risques, sont établis chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurance que sur les actifs de la mutuelle. Un test combiné est également réalisé.
Les résultats des stress de souscription montrent tant dans le scénario espéré que dans le scénario alternatif que le risque souscription est un risque mesuré dans le total du SCR.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le portefeuille d'actifs reflète la volonté de Matmut Mutualité de diversifier ses sources de revenus et de risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille dont le total des actifs représente, au 31 décembre 2016, 63 M€.

La poche obligataire est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct. Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 14 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

La poche actions est principalement composée de la participation dans la société Mutex (~22 m€).

Au 31 décembre, l'allocation d'actifs représente un SCR marché de 15M€.
Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolution des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du processus ORSA.

En termes de résistance du portefeuille d'actifs à un environnement économique adverse et à différents chocs de marchés, le scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA est complété par la réalisation de différentes mesures de stress :

Des stress unitaires sont menés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier, taux).
Des stress historiques sont également menés (type : krack obligataire de 1994, bulle internet 2000/2003, crise du crédit 2007/2009 et crise des souverains 2010/2011). Ils complètent la vision du risque de la mutuelle en permettant de mesurer la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques.
Enfin, sont réalisés dans le cadre de l'ORSA, des scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel et dont l'enjeu est d'éclairer sur leur impact sur le profil de risque et le ratio de couverture des fonds propres.

LE RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Mutualité est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Mutualité ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Le niveau du SCR contrepartie est faible compte-tenu de l'absence de réassurance pour Matmut Mutualité. De ce fait, ce SCR est maintenu constant sur tout l'horizon de projection, dans les deux scénarios.

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Mutualité.

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Mutualité, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est lié à la duration du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) ainsi qu'en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle est grande, plus le besoin de liquidité croît.
Les flux prévisionnels de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) font l'objet d'un suivi mensuel de même que les encaissements et décaissements hebdomadaires prospectifs.

Le pilotage de l'allocation d'actifs intègre la contrainte de liquidité à travers le suivi mensuel du niveau d'illiquidité (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année).

LE RISQUE OPÉRATIONNEL

La gestion du risque opérationnel s'opère au sein de Matmut Mutualité dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Direction de la Maîtrise des Risques de Matmut SAM en sa qualité de tête de Groupe.
Le dispositif comprend :

- l'élaboration de cartographies de risques opérationnels,
- l'évaluation des risques,
- l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques via des campagnes de documentation et d'auto-évaluation de ceux-ci
- le suivi et le traitement des risques via le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, suivi des recommandations, et suivi des incidents.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Au 31/12/2016, les actifs de Matmut Mutualité sont composés de 88 % de placements et d'Immobilier d'exploitation, d'1% de prêts et de prêts hypothécaires, de 2 % de provisions techniques et d'actifs divers pour 10 %.

ACTIFS

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Actions

Les actions cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).
Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la règlementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre du Groupe Matmut.
Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des valorisations de tous les contributeurs ICMA).
Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.
Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en market-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Mandats) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par roulement tous les 5 ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.
Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.
En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Autres actifs

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail (valeur d'expertise).
Les autres actifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des :
- frais d'acquisition reportés : sans valeur en Solvabilité 2.
- agencements et installations, et matériel et mobilier de bureau : valorisés à zéro, à défaut, d'estimation de la valeur économique.

PROVISIONS TECHNIQUES

Matmut Mutualité présente ses provisions techniques par ligne d'activité, en norme Solvabilité 2 au 31/12/2016.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :
- le best estimate de primes ;
- le best estimate de sinistres ;
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Best Estimate de primes

La provision pour prime est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.
Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par Matmut Mutualité consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.
Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des emprunts bancaires dont la valorisation S2 tient compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés :
- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle sauf régimes particuliers
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont « nettés »au bilan.

E. GESTION DU CAPITAL

FONDS PROPRES

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de Matmut Mutualité.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE n'est utilisée.

L'évolution des fonds propres de la mutuelle sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats.

CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Mutualité démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu tant de ses activités d'assurance que de ses actifs financiers.

La mutuelle n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Au 31 décembre 2016, le SCR de Matmut Mutualité s'établit à 20.9 M€, dont le principal risque est le risque de marché.

Le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du risque de marché.

On note également le poids assez significatif du SCR concentration, qui s'explique par la détention de titres d'une même société Mutex (34,6% du portefeuille en valeur de marché).

Matmut Mutualité couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 351 %.

Activités et Résultats

Partie A

A.1 Activité

PRESENTATION DE L'ENTITE

Matmut Mutualité est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Elle est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française. Son siège social est situé au 66 rue de Sotteville ROUEN (76100). Elle est immatriculée sous le numéro SIREN 775 701 485.

Matmut Mutualité détient des participations dans le capital de MUTEX (4 %).

Matmut Mutualité est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout,75436 Paris Cedex 09.

Matmut Mutualité a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

la SEC BURETTE
9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Matmut Mutualité fait appel aux ressources de Matmut SAM dans le cadre d'un groupement de fait pour certains domaines (Finances, placements, actuariat, …)

En intégrant ces délégations intra Groupe, l'activité de Matmut Mutualité est mise en œuvre en s'appuyant sur 24 collaborateurs (équivalent temps plein).

Le Chiffre d'Affaires de Matmut Mutualité atteint 9 716K€ au 31/12/2016.

OPERATIONS OU EVENEMENTS IMPORTANTS

Au 1er janvier 2016, la structure de la cotisation Matmut Mutualité a été modifiée. La quote-part de la cotisation du contrat SMAC reversée à Matmut Mutualité livre III a été réduite. Ce changement explique principalement l'accroissement des cotisations émises.

A.2 Résultats de souscription

PREAMBULE : DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE MATMUT MUTUALITE

Matmut Mutualité propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels. Le périmètre courant concerne l'adhésion à la SMAC, liée à l'ensemble des contrats de Matmut SAM. Il n'y a donc pas de souscription propre à Matmut Mutualité : le développement du portefeuille est lié à la souscription des sociétés non-vie.

Pour ce faire, Matmut Mutualité détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (Article R 321.1 du code des assurances) :

1-Accidents
2-Maladie

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », les lignes d'activités auxquelles sont rattachées les opérations sont les suivantes :

1-Frais de soins
2-Perte de revenus

RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES

Dans la mesure où l'activité de Matmut Mutualité est limitée à un seul type d'activité et que les opérations sont réalisées uniquement en France, les résultats présentés ci-dessous sont globaux.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'exercice :

Montants en M€	2016
Cotisations acquises brutes	9,7
Charge de prestations, provisions et frais	- 4,5
Produits de placement alloués	0,3
Résultat technique 2016	**5,5**
Résultat technique 2015	4,6

Le résultat technique est en progression par une hausse des cotisations, notamment du fait d'une baisse du financement apporté par Matmut Mutualité à l'activité « Livre III » du code de la mutualité (Activités de prévention, action sociale et gestion de réalisations sanitaires et sociales). Toutefois, cette augmentation des cotisations est partiellement absorbée par une charge de prestations en augmentation, liée à une dérive de la sinistralité sur l'exercice 2016.

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE SUR LA PERIODE

Le résultat financier 2016 de Matmut Mutualité atterrit à 3,2 m€ en forte hausse de plus de 20% par rapport à 2015. Cette forte variation s'explique principalement par d'importantes reprises de provisions.

	2015	2016	Δ
Résultat Financier	2,7	3,2	0,6

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins values réalisées sont détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic ».

	dont Revenus			dont PMV Réalisées		
	2015	2016	Δ	2015	2016	Δ
Obligation	1,1	0,7	-0,4	0,2	0,1	-0,1
Actions	0,0	0,0	0,0	0,4	-0,2	-0,6
Fonds d'investissement	0,1	0,2	0,0	0,8	0,0	-0,8
Trésorerie et dépôts	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,2	0,9	-0,3	1,4	-0,1	-1,5

Malgré une évolution globale positive, les revenus générés diminuent. Cette baisse est essentiellement liée à celle des revenus obligataires, conséquence directe de l'évolution des taux qui impacte à la fois le niveau des revenus générés par effet de dilution lors des réinvestissements, mais également ceux liés aux expositions « taux variable ».

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.

Système de Gouvernance

Partie B

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Aucun changement important du système de gouvernance n'est survenu en 2016.

Matmut Mutualité, Mutuelle relevant du Livre II du Code de la Mutualité, fonctionne démocratiquement sous le contrôle de ses sociétaires. La séparation des pouvoirs est ainsi organisée :

L'Assemblée Générale

Organe délibérant le plus important, l'Assemblée Générale de Matmut Mutualité se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations de la mutuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (CA) et du rapport des Commissaires aux Comptes.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et éventuellement des Commissaires aux Comptes.

Les délégués et l'Assemblée

Les délégués des sociétaires représentent les sociétaires de Matmut Mutualité lors de l'Assemblée Générale qui se déroule chaque année généralement au mois de juin. Ils relaient leur avis et s'expriment en leur nom sur les comptes et les orientations stratégiques proposées par le Conseil d'Administration.

Les dirigeants effectifs

Le Président du Conseil d'Administration, Daniel HAVIS et le Directeur Général Monsieur Gérard ALIX sont nommés dirigeants effectifs de Matmut Mutualité.

Le Conseil d'Administration

Il détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et contrôle la gestion de la Direction Générale.

Le Conseil se réunit au minimum deux fois par an et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige.

En 2016, le Conseil s'est réuni 6 fois (4 février, 31 mars, 10 juin, 11 juin, 9 septembre et 20 octobre). Le taux de présence a été de 92 % en 2016.

Composition du Conseil d'Administration de Matmut Mutualité au 31 décembre 2016 :

Président	
M. Daniel HAVIS	Vice-Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Vice-Présidents	
M. Etienne CANIARD	Président de la Fondation de l'avenir Président honoraire de la Mutualité Française
M. André GEFFARD	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF)
M. Christian PY	Président de Visaudio
Secrétaire	
M. Jacques MOIGNARD	Administrateur de la Mutuelle Mudel Carel – Administrateur Union Territoriale 82
Trésorier	
M. Gérard BOURRET	Président du Directoire chez OFI Asset Management
Administrateurs	
Mme Dominique LEVACHER	Directeur Général Adjoint Groupe Matmut
Mme Léonora TRÉHEL	Présidente de la Mutuelle Familiale
M. Jean-Marie CARRICANO	Vice Président de la Mutuelle 64
M. Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
M.Jean-Marie DELAUNAY	Chargé de Missions
Directeur Général	
M. Gérard ALIX	Directeur Général Adjoint Groupe Matmut
Commission d'Action Mutualiste	
M. Étienne CANIARD	Président de la Commission d'Action Mutualiste
M. Daniel HAVIS	Président du *Groupe* **Matmut**
M. Michel LENORMAND	Président Honoraire de la Mutualité Française de Seine-Maritime Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes
M. Nicolas GOMART	Directeur Général du *Groupe* **Matmut**
M. Jean-Dominique ANTONI	Président du directoire d'Inter Mutuelles Assistance (IMA)

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur cinq comités spécialisés.

▶ Le Comité d'Audit et des Risques Groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le Conseil en qualité d'expert, et du directeur de la Direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la Direction de l'Audit Interne.

Il instruit également pour le Conseil les dossiers relevant de la gestion des risques de Matmut Mutualité.

Dans ce cadre :

- il assiste le Conseil dans sa mission de surveillance des risques et du contrôle interne de la société,
- il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions,
- il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs liés aux opérations de croissance organique (nouvelle branche, croissance externe),
- il examine les plans d'affaires à cinq ans et la solvabilité du Groupe dans cet horizon temporel,
- il procède à l'analyse des documents financiers périodiques, à l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, à l'examen du traitement comptable de toute opération significative, à l'examen des engagements hors bilan, au pilotage de la sélection des commissaires aux comptes ainsi qu'au contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur André GEFFARD, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité est composé de Messieurs Christian PY – Jean-Marie CARRICANO – Gérard BOURRET – Jean-Marie DELAUNAY. Monsieur Philippe BRUNET est présent en sa qualité d'expert auprès du Comité.

▶ Le Comité des Nominations et Rémunérations Groupe

Composé de cinq administrateurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe a pour missions de présenter des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de Direction du Groupe, et de formuler des propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Il veille par ailleurs à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences de compétence et d'honorabilité posées par la Directive Solvabilité 2.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Christian PY, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité est composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFFARD – Gérard BOURRET – Etienne CANIARD.

▶ Le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes

Composé de cinq administrateurs, le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure également la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des sociétaires.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité était composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFFARD – Michel LENORMAND, Administrateur honoraire de Matmut SAM – Jean-Martin COHEN-SOLAL.

▶ La Commission d'action mutualiste

Composée du Président, du Directeur Général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des évènements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration, la Commission était composé de Messieurs Daniel HAVIS – Michel LENORMAND – Nicolas GOMART – Jean-Dominique ANTONI.

▶ Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué Opérations Groupe, et du Directeur Général Adjoint en charge du Secrétariat Général Groupe.

Il se réunit tous les 15 jours. Outre une revue des sujets d'actualité, un point d'avancement est réalisé sur l'ensemble des chantiers stratégiques du Groupe Matmut.

La Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par le Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Direction Générale s'appuie sur 3 comités spécialisés.

▶ Le Comité Stratégique des Risques Groupe (CSR)

Il examine, pour validation du Directeur Général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du Groupe Matmut, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce Comité, présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, a pour membres :

- le Directeur Général Délégué (DGD) en charge des Opérations Groupe ;
- les Directeurs Généraux Adjoints en charge de la Production (DGAP) et des Services (DGAIS),
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG & DFP) et de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR)

Il se réunit 4 fois par an.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA,

- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

► Le Comité Technique Assurance Groupe

Ce Comité traite de l'ensemble des problématiques liées à la souscription, à la tarification, au provisionnement, à la réassurance.

Présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, il réunit sur une fréquence trimestrielle :
- le DGD en charge des opérations Groupe,
- les DGA en charge de la DGAP et de la DGAIS,
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG & DFP) et de la Maîtrise des risques,
- le Directeur Adjoint Groupe en charge de la DCCG.

Ainsi le Comité :
- se réunit aux étapes clés du processus de tarification : analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires et assure le suivi (résultats et analyse d'écarts),
- examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation (limites, exclusions, domaines de compétences des réseaux de distribution) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente,
  Sur le plan de la réassurance, il examine le plan général de réassurance, les engagements pouvant faire l'objet d'une souscription d'un traité et est informé des conditions de mise en ouvre des traités.

Après avis du Comité, les décisions arrêtées par le Directeur Général du Groupe sont transmises au Groupe de Prospective Économique (instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA) afin que ce dernier consolide les informations pour la réalisation des travaux qui lui incombent.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce Comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse leurs tableaux de bord d'activité.

► Le Comité Financier

Le Comité Financier Groupe traite, pour décision du Président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe.

Présidé par le Président, il réunit :
- le Directeur Général
- le Directeur Comptabilité, finances, contrôle de gestion, placements
- le responsable du suivi des placements financiers
- un représentant du délégataire de la gestion d'actifs (Ofi Mandats) invité pour conseils ou avis.

Ainsi, le Comité :
- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,
  - étudie les aspects intéressant la gestion financière du groupe en particulier dans les domaines suivants :
    - ✓ la politique de gestion du risque financier ;

- ✓ les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...) ;
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du Comité, les décisions sont arrêtées par le Président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Au 31/12/2016, les responsables des fonctions clés, sont pour l'ensemble des entités du Groupe :

- pour la Gestion des Risques : M.Bruno BARREAU, Directeur Groupe en charge de la Maitrise des Risques
- pour l'Actuariat : M.Gilbert MACQUART, Directeur Actuariat Groupe
- pour la Conformité : M.François FLEURY, Directeur Adjoint Groupe en charge de la Direction Juridique
- pour l'Audit Interne : M.Philippe VORIN, Directeur Audit Interne Groupe

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Matmut SAM avant notification à l'ACPR. Elles sont toutes les 4 rattachées à la Direction Générale ou bien à la Direction Générale Déléguée.

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'ACPR, c'est-à-dire :
- exigence d'un curriculum vitae actualisé
- questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

La Fonction de gestion des risques

La Matmut a mis en place un système de gestion des risques qui comprend les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elle est ou pourrait être exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Ce système de gestion des risques est efficace, parfaitement intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de Matmut SAM et dûment pris en compte par les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent les autres fonctions clés.

Le Directeur en charge de la Maitrise des Risques assume la Fonction de la Gestion des Risques.

La Fonction de Gestion des Risques :
- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- s'assure de l'évaluation économique et la modélisation prospective,
- accompagne les Directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le Groupe de Prospectives Économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les Directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La Fonction Actuarielle

La Matmut a mis en en place une fonction actuarielle efficace chargée de fournir des analyses techniques et le suivi des ces analyses aux instances dirigeantes.

Cette Fonction est exercée par le Directeur Actuariat Groupe qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de Matmut SAM et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

A ce titre la Fonction Actuarielle :

- Coordonne le calcul des provisions techniques
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- Compare les meilleures estimations (Best estimates) aux observations empiriques
- Informe l'organe d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- Émet un avis sur la politique globale de souscription
- Émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- Émet un avis sur les outils de modélisation et métriques utilisées dans les différentes Entités du groupe
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR, Bilan prudentiel) et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.
-

La manière dont la Fonction Actuarielle est mise en œuvre au sein de Matmut SAM est décrite infra.

La Fonction de Vérification de la Conformité

Matmut SAM a mis en place en son sein une Fonction de Vérification de la Conformité indépendante qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

A ce titre la Fonction de Vérification de la Conformité :

- Accompagne les Directions dans la mise en place d'une analyse et d'un traitement des risques de non-conformité
- Élabore ou participe à l'élaboration de chartes internes, codes de bonne conduite, normes professionnelles et s'assure de leur diffusion
- S'assure de la mise en place et de la réalisation des plans de conformité
- S'assure de la prise en compte des risques de non-conformité dans la gestion des projets et dossiers du Groupe et de la traçabilité des décisions et arbitrages en la matière
- Forme ou sensibilise les acteurs du Groupe aux problématiques de conformité, ou participe aux actions en la matière
- Centralise les sollicitations des autorités extérieures et coordonne le traitement des réponses à apporter.

La manière dont la Fonction de Vérification de la Conformité est mise en œuvre est décrite infra.

La fonction d'audit interne

Le Directeur de l'Audit interne est le responsable de la Fonction Audit Interne.

La Direction de l'Audit Interne est indépendante et donne à Matmut SAM une vision objective sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction de l'Audit interne s'assure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, évalue les processus de management des risques et de gouvernement d'entreprise et rend compte aux Dirigeants effectifs du Groupe (Président, Directeur Général) ainsi qu'au Comité d'Audit & des Risques.

Ses responsabilités consistent à :
- apporter au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations,
- proposer toute mesure visant à renforcer son efficacité et à veiller à leur mise en œuvre par les entités concernées.

La mise en œuvre de la Fonction d'Audit Interne et la manière dont elle préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine sont décrites infra.

DROITS À RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE EN 2016

Les Dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe (Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeurs Généraux Adjoints, Directeurs Groupe) sont régulièrement présentés au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration.

Les Dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le Comité des Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Les Dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les Dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les Dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux Dirigeants qui quittent le Groupe Matmut et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le Dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du Groupe Mamtut et avoir respecté certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

Les Dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération de l'organe de gestion, direction et de contrôle de Matmut Mutualité.

Les Administrateurs

Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les membres du Conseil d'Administration de Matmut Mutualité perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le Conseil d'Administration a validé le 20 octobre 2016 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des Entités Juridiques du Groupe Matmut.

En ce qui concerne plus particulièrement les salariés : Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés dans leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :
- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois.

D'autres éléments exclusivement Matmut s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

En 2015, les collaborateurs ont perçu, pour la première fois en intégralité, le 14e mois (octroi progressif sur 4 ans décidé dans le cadre des négociations annuelles 2012).

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2016 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut pour s'assurer de la compétence et l'honorabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent.

PERSONNES VISEES

Conformément à la règlementation, ces exigences s'appliquent aux personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration.

Ainsi, sont visés pour Matmut Mutualité:
- le Président et le Directeur Général, dirigeants effectifs.
- ses Administrateurs.
- les 4 responsables de fonctions clés.

Matmut Mutualité considère que les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.
L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

EXIGENCES DE COMPETENCES

Compétences des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).
Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil d'Administration et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :
- un curriculum vitae actualisé indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus, pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées et pour les dirigeants effectifs, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.
- un questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

Compétences des Administrateurs

Matmut Mutualité s'appuie sur les compétences individuelles et leur répartition entre les membres du Conseil afin de démontrer que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La composition même du Conseil est le reflet de la politique du Groupe quant à ses exigences de compétences. Elle permet, compte tenu de l'expérience et des fonctions à haut niveau de responsabilité exercées par les personnalités qui le composent de démontrer la volonté de confier le rôle d'administrateur à des personnes d'expérience.
Une fiche individuelle de suivi, établie pour chacun des administrateurs précise, outre leur état civil, les fonctions exercées au sein du Groupe Matmut, les diplômes et formations qualifiantes, l'expérience professionnelle, les mandats représentatifs exercés, les domaines de connaissance et d'expérience majeurs parmi Finances/Comptabilité/Gestion/Actuariat/Droit, Administration de mutuelle ou société, exigences réglementaires des marchés de l'assurance et des marchés financiers.
L'agrégation de l'ensemble des compétences individuelles recensées dans les fiches démontre que la compétence collective est assurée pour l'organe d'administration.

A travers l'adhésion du Groupe Matmut au GIE Campus dont l'objet est d'assurer des actions de formation et de développement de connaissances nécessaires à la gouvernance d'entreprises, un programme annuel de formation est établi à destination des administrateurs.

EXIGENCES D HONORABILITE

Honorabilité des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil d'Administration et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
- Les déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'exactitude des informations communiquées ainsi que l'engagement d'information immédiate auprès de l'ACPR en cas de changement significatif des éléments mentionnés dans le questionnaire,
- La déclaration sur l'honneur du Président de Matmut SAM certifiant la vérification d'usage en termes d'honorabilité pour chaque personne visée.

Honorabilité des Administrateurs

Matmut Mutualité s'assure de leur honorabilité par l'adjonction d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) à la fiche individuelle de suivi.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, fixe des principes de « bonne conduite », des obligations en matière de loyauté, conflits d'intérêts, cumuls des mandats et devoir de réserve auxquels sont tenus les Administrateurs.

Les Administrateurs et Censeurs sont tenus de communiquer chaque année la liste des mandats qu'ils ont occupés lors de l'exercice écoulé en vue de l'établissement du rapport de gestion.
Les Administrateurs et Censeurs sont tenus à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations et s'engagent à ne pas diffuser les informations sensibles ou présentant un caractère confidentiel.

DISPOSITIF DE SUIVI DES EXIGENCES DE COMPETENCE ET D HONORABILITE

Le Secrétariat Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, assure la synthèse des éléments justifiant des compétences et honorabilité des personnes concernées et répond aux exigences de l'Autorité de Contrôle quant au respect des formalités administratives lors de la nomination ou du renouvellement de dirigeant effectif ou responsable de fonction clé.

Il s'appuie sur la Direction Juridique Groupe qui organise la constitution des dossiers et a en charge d'apprécier annuellement la situation de dépassement éventuel de cumul autorisé détenus par les Administrateurs.

Les Dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés s'engagent sur l'honneur auprès de l'ACPR, dans le dossier remis à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, à porter immédiatement à sa connaissance les changements importants qui pourraient intervenir.

Le Président et les membres du bureau du Conseil d'Administration, garants du respect de la politique en matière de compétence et d'honorabilité, veillent en permanence à l'adéquation des comportements personnels et de la conduite professionnelle de toutes les personnes visées avec les exigences d'honnêteté, d'honorabilité et de moralité requis par le Groupe Matmut.

POLITIQUE DE COMPETENCE ET D HONORABILITE

Le Conseil d'Administration de Matmut Mutualité a validé le 20 octobre 2016 la politique de compétence et d'honorabilité qui s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut. Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut pour s'assurer de la gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent. C'est pourquoi l'ensemble des éléments exposés ci-dessous s'applique stricto sensu à Matmut Mutualité.

La gestion efficace des risques visent, pour Matmut SAM, à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires, la protection de ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement majeur (événements climatiques comme les tempêtes Lothar et Martin de 1999, un krach financier…).

Sur cette base, elle a mis en place un système de gestion des risques pouvant se définir comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Elle a formalisé une politique générale de gestion des risques encadrant la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine qui sont le reflet de la gouvernance des risques et présentent le macro-processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer les risques de manière à les maintenir à un niveau acceptable pour le Groupe.

GOUVERNANCE DES RISQUES

Les acteurs - Instances dirigeantes

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est constitué pour Matmut SAM par le Conseil d'administration et la Direction Générale.

► Le Conseil d'administration

Détermine les orientations stratégiques de la société, il délibère annuellement sur :
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- la politique de placement et de gestion actif-passif,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée.

Il valide les rapports réglementaires prévus par la Directive Solvabilité 2 : ORSA, SFCR, RSR ainsi que du Rapport de la Fonction Actuarielle.

Il s'appuie sur 3 comités :
- Comité d'Audit et des Risques Groupe,
- Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes,
- Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe.

► La Direction générale

Le Directeur Général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques.

4 comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :
- Comité de Direction
- Comité Stratégiques des Risques Groupe en lien avec le Groupe de Prospective Économique
- Comité Technique Assurance Groupe
- Comité financier Groupe

Le dispositif de gestion des risques est décrit infra.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le Comité Produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.
Il a pour objet également de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le Comité Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
Ce Comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le Comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le Comité Lutte contre la Fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de Lutte contre la Fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et Directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre règlementaire et du contexte économique.

Les acteurs – Acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

3 niveaux de contrôle sont exercés.

► Le contrôle de 1er niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des lignes métier dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

► Le contrôle de 2eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi incluant les « fonctions clés ».

Outre les fonctions clés « actuarielle » et « conformité » présentées supra, ce contrôle est exercé par :

La fonction clé « gestion des risques »

Elle s'assure du respect de la politique de gestion des risques, identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Le pôle Contrôle Interne de la Direction de la Maîtrise des Risques

Il est chargé de l'animation du dispositif de suivi du risque opérationnel. Il définit les règles méthodologiques, coordonne l'élaboration des cartographies des risques, suit la mise en œuvre du contrôle permanent par le réseau de correspondants Contrôle Interne.

Le pilotage économique animé et coordonné par la Direction Actuariat et Pilotage Économique

Cette activité est transverse dans le cadre d'un dispositif du Groupe. Elle recouvre le suivi économique du Groupe à travers notamment l'évaluation du capital économique réglementaire (SCR), du capital économique conforme à la définition du profil de risque dans le cadre de l'ORSA, la définition et suivi de métriques relatives à l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités.

► Le contrôle de 3eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par la Direction de l'Audit Interne.
Cette direction abrite la fonction clé « Audit Interne » présentée infra.

Les politiques écrites de gestion des risques

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maitrise des risques efficace, Matmut SAM en qualité de tête de groupe a rédigé des politiques écrites par catégorie de risques. Elles consistent en la description des règles et procédures applicables par catégorie de risques et ont vocation à maîtriser ces risques.

► Les risques financiers

La politique financière recouvre la politique d'investissement et la gestion Actif/Passif.

La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré et s'applique à toutes les entités du Groupe Matmut.

En ce qui concerne plus précisément les placements, l'objectif est de maintenir un niveau de revenus réguliers suffisants impliquant une part importante de placements obligataires et dans une moindre mesure immobiliers.

Elle est élaborée sur la base d'un niveau d'appétence au risque de marché fixé par l'AMSB en fonction de l'environnement économique et de diverses autres contraintes en considérant 3 éléments :

- la capacité à tout moment à faire face à nos engagements vis-à-vis des assurés.
- la maximisation de la solidité des fonds propres économiques et des revenus.
- la minimisation de la volatilité des fonds propres économiques.

Pour assurer une cohérence forte entre la détermination de l'allocation d'actifs et l'appétence aux risques définie dans le cadre de l'ORSA, celle-ci est basée sur le ratio de couverture des besoins en fonds propres économiques pour lequel un seuil d'alerte (Besoin Global de Solvabilité) est explicité.

La marge de risque maximal instantanée (fonds propres constant), en termes de SCR, qui nous garantit de satisfaire à ce niveau d'appétence est définie par :

$$\text{Marge SCR} = \frac{\text{FP} - \text{BGS x SCR}}{\text{BGS}}$$

Où :

FP : $les\ fonds\ propres\ économiques\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N-1$.

BGS : $le\ besoin\ global\ de\ solvabilité\ pour\ l'année\ N\ issu\ de\ l'ORSA.$

SCR : $le\ SCR\ à\ une\ date\ t.$

Une partie α de ce budget de risque est alors allouée au titre du risque de marché. Elle correspond actuellement au poids de la contribution du risque marché dans le SCR global, mais peut être évolutive afin de refléter au mieux les choix stratégiques de la Direction Générale.

Sur cette base, il est alors possible d'exprimer cette marge de SCR, dédiée au risque marché, en une marge de SCR marché équivalente obtenue par l'intermédiaire d'un processus itératif. Cet algorithme incrémente unitairement le SCR marché, recalcule le SCR global correspondant (toute chose égale par ailleurs) et cela, jusqu'à retrouver le SCR maximal autorisé (c'est à dire le SCR à date augmenté de $\alpha * \text{Marge SCR}$).

La marge de SCR marché équivalente est alors égale à la différence entre le SCR marché maximal (obtenu par l'algorithme) et le SCR marché initial.

Cela permet donc d'obtenir le SCR marché maximal que le portefeuille puisse atteindre tout en respectant le niveau d'appétence général.

► Les risques techniques (dits assurantiels)

<u>Les risques de souscription</u>

Les produits proposés aux sociétaires de Matmut SAM ont pour objectif d'apporter une réponse à leurs besoins et de les accompagner durant leur parcours de vie.

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et garantir la qualité de service.
Elle recouvre :

- les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille.les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

Les risques de provisionnement

La stratégie poursuivie vise à répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistre.
Le processus de provisionnement coordonne les actions des acteurs métier de la gestion sinistre (Direction Générale Adjointe Indemnisations et Services) et celles de la fonction actuarielle.
L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en norme française et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.
Le provisionnement est discuté au sein de 2 instances :

- un Comité de suivi mensuel incluant la Direction Générale Adjointe Indemnisation et Services (DGAIS), la Direction Actuariat Groupe et Pilotage économique (DAGPE) et la Direction Comptabilité, Finances, Contrôle de gestion, Placements, (DCCGFP) est en autres en charge du suivi de l'évolution de la gestion et des écarts éventuels par rapport aux estimations arrêtées.
- un Comité de validation des estimations se réunit à chaque inventaire (trimestriel, prévisionnel ou définitif) afin d'analyser les résultats et de valider les estimations définitives à intégrer dans les comptes. Il est présidé par le Directeur Général et est composé du Directeur Général Délégué aux opérations Groupe, du Directeur Général Adjoint Indemnisations et Services et des Directeurs Groupe en charge de la DAGPE et de la DCCGP.

► Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci. Elle s'applique à toutes les entités d'assurance du Groupe Matmut.

Elle s'élabore selon un processus qui recouvre :

- les principes régissant l'élaboration du programme de réassurance.
- les règles de sélection des réassureurs.
- le placement des traités auprès des réassureurs.

Le processus se déroule en 4 étapes essentielles :

- la détermination du plan de réassurance présentant une analyse documentée des risques pour lesquels Matmut SAM et l'ensemble de ses filiales supportent un (ou des) engagement(s) pouvant nécessiter le recours à un transfert de risques par la souscription d'un traité de réassurance.
- la calibration des programmes.
- le placement des traités.
- le choix des réassureurs.

La Direction Comptabilité, Finance, Contrôle de gestion, Placement a identifié deux risques importants liés à l'activité de la réassurance :

- le risque de défaut de contrepartie ;
- le risque d'inadéquation du programme de réassurance.

Des indicateurs métiers sont progressivement mis en place pour mesurer l'évolution du risque de souscription IARD.

► Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est mené dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques contrôle interne, conformité, sous-traitance présentés supra ainsi que dans celui de dispositifs spécialisés : gestion des réclamations, continuité d'activité, lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

LE CYCLE DE GESTION DES RISQUES

Deux niveaux de suivis coexistent et sont à distinguer.

Un univers dit "Macro", qui concerne un suivi agrégé des risques et la mise en œuvre de la stratégie (univers lié aux objectifs de solvabilité et de rentabilité).

Un univers dit "Micro", qui comprend la déclinaison de la stratégie en normes métiers (via les comités technique et financier) et le suivi des indicateurs de risques au niveau métier (tactique métier, soit le choix des tolérances autour des indicateurs Clé de Risque (KRI) dans le cadre du processus de déclinaison de l'appétit aux risques décrit plus haut).

Le lien entre les deux univers est matérialisé par le Groupe de Prospectives Économiques. L'instanciation du modèle de référence par le GPE passe par la captation de l'évolution des indicateurs clés de risque au niveau micro (qui sont des inputs du modèle), cette évolution étant gérée par des outils/modèles propres à chaque métier.

Le GPE agrège ces risques, la synthèse des résultats faisant l'objet d'un reporting et d'une présentation au Comité Stratégique des Risques Groupe.

De plus, un backtesting est effectué en année N+1. Il permet de réaliser des analyses d'écart entre les estimations prospectives de l'année N pour l'année N et le réalisé sur cette même année.
L'analyse de ces déviations peut entrainer la mise en place de plans de remédiation spécifiques présentés et validés par le Directeur Général dans le cadre du Comité Stratégique des Risques

LE CADRE D'APPÉTENCE AU RISQUE

Le cadre d'appétence au risque, formalisant les préoccupations majeures de l'AMSB, est décliné autour des dimensions stratégiques suivantes :
- solvabilité.
- rentabilité.
- développement.

L'appétit pour le risque de Matmut Mutualité, se définit sous deux formes distinctes, selon que les risques peuvent être ou non couverts par du capital.

Pour les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit est matérialisé par la capacité à pouvoir disposer de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de

respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite est composé de plusieurs « coussins » permettant de couvrir :
- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être contrés par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Pour les risques ne pouvant être couverts par du capital, le besoin global de solvabilité s'exprime au moyen de politiques prévoyant notamment des moyens et des indicateurs de suivis spécifiques.

Ainsi, le besoin global de solvabilité de Matmut Mutualité peut être défini, pour chaque année du plan stratégique, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par l'AMSB, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par le scénario dit « alternatif » de l'ORSA.

Concrètement, et en ce qui concerne les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit pour le risque exprimé par l'AMSB est formalisé sur la base du ratio de couverture en norme Solvabilité II, matérialisant le taux de couverture par les fonds propres économiques éligibles du capital de solvabilité requis (SCR).

Cet appétit pour le risque, cristallisé par les hypothèses retenues dans les scénarios espéré et alternatif, est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon du plan stratégique (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le *capital limite*.

RISQUES SIGNIFICATIFS / BESOIN GLOBAL DE SOLVABILITÉ

Les risques significatifs auxquels Matmut Mutualité est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

L'ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du dispositif de gestion des risques de Matmut SAM tête de Groupe, centralisant les différentes analyses de risque conduites au sein du groupe et permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du groupe.
Matmut SAM développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la Direction sur sa stratégie, notamment au travers de la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont ainsi remis à la Direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Un processus permanent

Le processus ORSA est un processus permanent de suivi des risques. Il se déroule en 3 phases :

► **Phase 1**

Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Du point de vue de l'élaboration des stratégies, elle permet la prise en compte du premier bilan des plans d'affaires de l'année en cours, du comportement des indicateurs clés associés (backtesting) ainsi que des premières simulations des évaluations et projections de l'ORSA sur la base des prévisions d'arrêtés des comptes.

D'un point de vue plus opérationnel, cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Durant cette phase se tiennent trois Comités Stratégiques des Risques (CSR) et un Comité Technique Assurance (CTA) :

CSR juillet

Au cours de ce comité, un premier bilan des plans d'affaires arrêtés pour l'année en cours et du comportement des indicateurs clés associés est présenté. Est également présenté un premier cadrage des orientations en matière de tarification, de placements et de réassurances pour l'année n+1.

CTA septembre :

Une synthèse des travaux menés pendant l'été tant au niveau des métiers (tarification et réassurance) que du pilotage économique (actualisation des plans d'affaires) est réalisée.

Ce comité est aussi celui de l'examen des stratégies en matière de tarification et de réassurance.

CSR octobre

Ce comité sert à préparer le comité d'audit et des risques, et les Conseils d'octobre auxquels est présentée la stratégie tarifaire, respectivement pour avis et validation.

CSR novembre

Au cours de ce comité, la stratégie de placements est examinée et la stratégie du groupe est déclinée, notamment, par un cadrage des indicateurs de risques.

► **Phase 2**

Réalisation des évaluations, et rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

► **Phase 3**

Suivi des indicateurs clés

Cette phase se superpose aux deux précédentes. Elle a pour objet le suivi en continu des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation. Ces derniers sont l'expression de la déclinaison de la stratégie en règles métier.

Le processus de suivi est un processus annuel, la stratégie de tarification et de réassurance étant notamment fixée pour un an. Il respecte plusieurs étapes successives :

- calibration annuelle des tolérances au risque (seuils d'alerte et limites) pour chaque indicateur en entrée des outils de modélisation, dans le cadre du Groupe de Prospectives Économiques (GPE). La calibration tient compte de la stratégie déclinée dans les politiques de gestion de risques métier (souscription, placement, réassurance).
- préparation des modèles et simulations ORSA par le GPE avec les hypothèses calibrées (scénario espéré, scénario alternatif et stress tests)
- lancement des simulations et analyse générale du résultat de ces simulations
- backtesting du niveau des indicateurs : chaque arrêté prévisionnel (base 30 juin, 30 septembre et 30 novembre) ainsi que l'arrêté définitif au 31 décembre donnent lieu à une analyse d'écarts entre la vision courante et la vision anticipée dans le cadre de l'ORSA.
- présentation des résultats des simulations et du backtesting au Comité Stratégique des Risques, qui établit la stratégie pour l'année suivante (sur la base des simulations et analyses présentées, voire de simulations complémentaires si nécessaire)

- déclinaison de la stratégie établie en règles métier et mise en œuvre de management actions si nécessaire.
- (idem étape 1.) Nouvelle calibration des tolérances autour des indicateurs l'année suivante.

Le suivi des indicateurs est effectué périodiquement (fréquence différente suivant leur nature) et donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à éventuellement envisager. Les reportings sont à destination des instances institutionnelles (Comité Stratégique des Risques et Comité d'Audit et des Risques).

Contexte d'élaboration de l'ORSA

Les acteurs opérationnels de l'ORSA

▶ Le Groupe de Prospective Économique

Le Groupe de Prospective Économique est une instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA.

Il est animé par la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique. Outre les membres de cette dernière, il réunit les représentants désignés des Métiers Vie et Santé, (Matmut Vie et Ociane), Non-Vie (Direction Générale Adjointe Produit, Inter Mutuelles Entreprises, Matmut Protection Juridique), des directions Comptabilité et Contrôle de Gestion, Finances-Placements, ainsi que de la Direction de la Maîtrise des Risques.

Dans ce cadre, il :
- élabore et suit les plans d'affaires prospectifs des entités à partir des données fournies par les métiers et les comités cités ci-dessus,
- vérifie que ces plans d'affaires sont cohérents avec le cadre de risque (appétit au risque, tolérances, limites) défini par l'AMSB,
- suit l'évolution au cours du temps des métriques entités et métiers,
- procède aux calculs de suivi de la solvabilité des entités solo et du groupe,
- élabore et teste les scénarios de stress en liaison avec les directions métiers,
- prépare les dossiers qui sont présentés en comité stratégique des risques groupe.

Le Groupe de Prospective Économique est aussi un lieu d'échange d'informations et de dialogue entre la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique, les Directions métiers et la Direction de la Maîtrise des Risques sur les sujets de suivi économique des activités.

▶ Le pilotage économique

Il prend en charge les missions suivantes :
- élaboration des plans d'affaires prospectifs sur le plan technique pour chaque Entité du Groupe en mettant en œuvre les moyens nécessaires en termes de modélisation, tests, …
- calibration le modèle de référence par rapport aux contributions de chaque activité
- évaluation du capital économique réglementaire (SCR) pour chaque Entité et en consolidation pour le Groupe
- évaluation du capital économique conforme à la définition du profil de risque sur l'horizon du plan stratégique
- suivi de l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités via la définition de métriques appropriées
- suivi des évolutions de ces métriques et de leur éventuelle dégradation
- définition et exécution des scénarios de simulation dans les outils (stress-tests, reverse-testing, mesures de sensibilité)
- mesures et alertes sur l'efficacité « Management Actions »
- contribution à la mise en place d'indicateurs métiers adaptés

▶ La Direction de la Maîtrise des risques prend en charge les missions suivantes
- identification des risques non quantifiables

- évaluation de leur exposition et /ou impact sur la solvabilité et la rentabilité de l'entité
- élaboration et la mise en œuvre d'éléments de maîtrise de des risques
- accompagnement des directions métiers dans le cadre du cycle de gestion des risques
- mise en œuvre de l'animation du dispositif ORSA
- mise en œuvre et cadencement des travaux dans le cadre de la préparation et la publication du rapport ORSA.

B.4 Système de contrôle interne

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE MATMUT MUTUALITE

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de Matmut Mutualité. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.

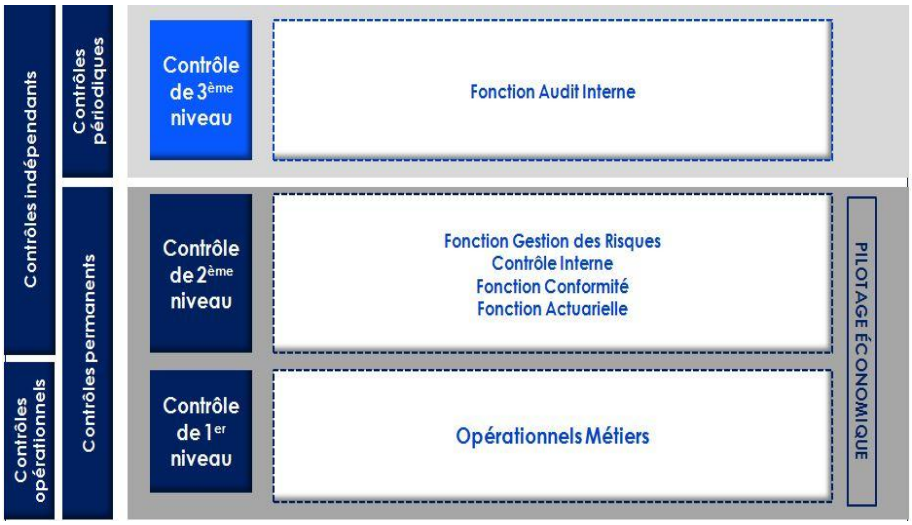

Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

▶ La Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction de Vérification de la Conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La Fonction de Vérification de la Conformité conseille l'organe d'administration, de direction ou de contrôle sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

▶ Le contrôle interne

Le pôle dédié de la Direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les Correspondants Contrôle Interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,

- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le Directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Les correspondants sont réunis 3 à 4 fois par an pour évocation des sujets d'actualité, partage de bonnes pratiques …

► **La Fonction Actuarielle**
(Voir Infra)

► **Le Pilotage Économique**
(Voir supra)

Le contrôle de troisième niveau
Il est assuré par la Fonction d'Audit Interne.

POLITIQUE DE CONFORMITÉ

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la Direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, puis validée par son Conseil d'Administration.
En ce sens le Conseil d'Administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maitrise optimale des risques de non-conformité.

Le Comité d'Audit et des Risques
Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de la Matmut et en organise le reporting auprès du Conseil d'Administration.

Les Comités Produit et Lutte anti blanchiment/anti fraude
Ils valident la conformité des projets en lien avec la Fonction de Vérification de la Conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle Conformité
Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la Direction Juridique, dont le Directeur exerce comme précisé supra, la Fonction de Vérification de la Conformité.

Le pôle Conformité s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque entité de Matmut SAM.
Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour la vérification de l'existence et l'efficience des dispositifs ainsi que la remontée d'incidents.

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le Département Anti –Fraude / Anti-Blanchiment, la Direction de l'Audit Interne, le Service Réclamations et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la Conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le Groupe Matmut a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 11 thématiques :
- Règles de gouvernance ;
- Éthique et déontologie ;
- Protection et confidentialité des données ;
- Règles de protection de la clientèle ;
- Pratiques commerciales ;
- Lutte contre les inégalités et la discrimination ;
- Lutte contre la fraude ;
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Règles du droit environnemental et sociétal ;
- Gestion des achats ;
- Normes de la réglementation fiscale.

Le traitement de la thématique est conduit sous la responsabilité d'une ou plusieurs Entité(s) qui en coordonnent et animent le dispositif opérationnel.

Les Entités mettent en place des actions de mise en conformité (référencement des obligations, veille et analyse d'impacts, procédures, évaluation et contrôles…).

Le soutien juridique, l'expertise « textes » sont assurés par la Direction Juridique du Groupe.

La mise en œuvre du dispositif revêt un caractère juridique en ce qui concerne la veille réglementaire et la vérification des contrats et autres documents du Groupe et un aspect gestion de risques en ce qui concerne l'analyse des impacts.

Le pôle Conformité met en œuvre au plan opérationnel le dispositif suivant :

► Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle Conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité des Directions et dans celui du pôle Conformité.

La priorisation des axes de travail est définie au regard :
- de l'exposition aux risques de sanction ;

- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

L'analyse des résultats des contrôles, réalisés par le pôle Conformité et le réseau des correspondants, permet un suivi de la mise en conformité du Groupe.

Les axes d'amélioration identifiés sont recensés dans les notes d'analyse, des Entités ou du pôle Conformité, et transmis aux acteurs responsables des thématiques traitées.

De nouvelles phases de contrôles et d'analyses permettent d'assurer le suivi des axes d'amélioration préconisés dans le cadre de la mise en conformité du Groupe.

La cartographie des risques de non-conformité permet de répertorier ces axes d'amélioration et d'assurer le suivi de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Des reporting de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la Direction Générale. Le Comité d'Audit et des Risques est également régulièrement informé des travaux menés par le Fonction de Vérification de la Conformité.

Un rapport d'activité Conformité Groupe est établi.

Enfin à l'externe un reporting spécifique est dédié à l'ACPR.

La politique de Conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le Conseil d'Administration a validé le 20 octobre 2016 la politique de Conformité, telle qu'elle s'applique au Groupe Matmut.

En 2016 cette politique n'a fait l'objet d'aucune adaptation particulière dans la mesure où aucun changement important ou significatif ne l'a affectée.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit interne est incarnée par le Directeur Groupe, responsable de la Direction de l'Audit Interne. Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

La politique d'Audit interne mise en œuvre par la Direction de l'Audit Interne du Groupe Matmut couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'Audit Interne

L'activité de l'Audit Interne du Groupe Matmut est présentée dans deux documents, une charte de l'Audit Interne et une politique d'Audit Interne. Toutes les deux ont été approuvées par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe Matmut.
Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la Direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de l'Audit, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux Dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le Comité d'Audit et des Risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Reporting et échanges

Le Responsable de l'Audit Interne est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte régulièrement de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le Président et le Comité d'Audit et des Risques.

Les contacts avec la Direction de la Maîtrise des Risques sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les Commissaires aux Comptes.

► Process

Il comporte trois étapes :

La préparation : phase de prise de connaissance de l'activité ou du domaine audité.
Elle se concrétise par :

- l'élaboration d'un tableau de risques recensant les forces et faiblesses du domaine audité,
- l'établissement d'un « programme de travail » qui fixe la liste des tâches à accomplir : nature des investigations, identités des personnes à auditer, secteurs géographiques à privilégier, …
- l'envoi d'une « lettre de mission » au Responsable de l'entité auditée afin de lui préciser les objectifs, la durée et les noms des collaborateurs en charge de la mission.

La réalisation : phase au cours de laquelle sont menées les opérations d'audit à proprement parler.
Elle débute en général par une « réunion d'ouverture » en présence des acteurs principaux de la mission. Le « programme de travail » y est présenté.
L'Audit peut alors procéder aux contrôles et analyses annoncés (entretiens, questionnaires, observations physiques, tests, examen de fichiers informatiques…).

La conclusion : phase ultime de la mission, elle s'ouvre par le dépôt d'un « projet de rapport » et sa présentation au Responsable de l'entité auditée au cours d'une nouvelle réunion appelée « réunion de clôture ». Les constats et recommandations formulés par l'Audit y sont discutés.
Ce n'est qu'à l'issue de ce nouvel échange contradictoire que le rapport définitif d'audit est établi. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- Dirigeants effectifs du Groupe,
- Membres du Comité d'Audit & des Risques,
- Commissaires aux Comptes,
- Responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s),

mais aussi aux :

- Membres du Comité de Direction,
- Présidents des Directoires des filiales du Groupe,
- Directeurs Groupe non représentés au Comité de Direction.

Suivi des recommandations

Le Responsable de l'Audit assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque Responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Le Directeur Général est informé de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations.

La Direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

POLITIQUE DE L'AUDIT INTERNE

Le Conseil d'Administration de Matmut Mutualité a validé le 20 octobre 2016 la politique d'Audit interne Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle du Groupe Matmut est incarnée par le Directeur Groupe, responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE). Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

Interactions de la fonction actuarielle avec les autres fonctions clés

Les quatre fonctions clés prévues par la Directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe. Un comité des fonctions clés, piloté par le responsable de l'audit interne, regroupe trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés du Groupe. L'objectif est de pouvoir échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR (par exemple : questionnaire « protection de la Clientèle ») et de communiquer autour des travaux respectifs des fonctions clés (rapport ORSA, rapport actuariel, plan d'Audit, rapport conformité…).

Périmètre traité

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré. Matmut SAM, tête de Groupe, permet aux entités et aux filiales de bénéficier des services, moyens et fonctions (métiers ou supports) en place en son sein.
Ainsi, la fonction actuarielle est transverse aux différentes sociétés du Groupe Matmut.

PROCÉDURE D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée (classe 6) la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle Mazars (cf. paragraphe sur la gestion des conflits d'intérêt). Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la Non Vie.
Pour réaliser ses évaluations, la fonction actuarielle s'appuie sur des ressources disponibles au sein de la DAGPE. Les intervenants disposent d'un accès large et autonome aux données techniques ainsi que d'une forte expertise sur l'ensemble du système d'informations décisionnelles du Groupe qu'elles ont contribué à créer.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du Groupe Matmut. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, Prévisions de recours, Provisions pour frais de gestion sinistres, Provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la Direction Réassurance et le Courtier de réassurance.
Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la Direction Générale Adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

Intervention des directions métier et support

L'objectif du rapport actuariel est que la fonction actuarielle donne un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations. Dans ce contexte, à la demande de la Direction Générale et à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre des missions de l'audit interne, chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, ont été sollicitées afin de formuler un avis argumenté sur l'ensemble des analyses et des recommandations émises par la fonction actuarielle.
Le rapport actuariel a ainsi été rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction actuarielle, incarnée par le Directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction actuarielle et de la Direction Générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise (Contrôle Interne - audit interne).

B.7 Sous-traitance

Les éléments transmis au public pour Matmut Mutualité au sujet des informations relatives à la sous-traitance, sont similaires à ceux communiqués pour Matmut SAM prise en sa qualité de tête du Groupe Matmut.

En conséquence :

Le Groupe Matmut définit la sous-traitance comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Dans ces situations, le Groupe Matmut doit s'assurer que la sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de sons système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

Le Groupe Matmut conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Afin de formaliser l'ensemble de ces dispositions, une Politique de sous-traitance du Groupe a été élaborée.

Elle se traduit par un renforcement du suivi et des dispositifs de contrôles des activités externalisées qualifiées d'importantes ou critiques par la Direction Générale et des fonctions et activités déléguées intra-groupe.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son Conseil d'Administration. Enfin, la politique de sous-traitance fait l'objet d'une révision annuelle.

EXIGENCES D'UN CONTRAT ÉCRIT

Dans le but de développer une relation de partenariat univoque fondée sur des objectifs communs, de confiance réciproque et de bénéfice mutuel, un accord écrit définit le cadre des relations entre le Groupe Matmut et ses sous-traitants, sur des bases claires et précises permettant une compréhension identique des droits et obligations des deux parties.

Le contrat est systématiquement validé par la Direction Juridique du Groupe Matmut également chargée de la centralisation et de l'archivage de l'ensemble des contrats de sous-traitance signés par le Groupe.

Sa signature revient à l'autorité désignée par la Direction Générale.

ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Le Groupe Matmut a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

L'objectif est de maintenir un niveau de performance compatible avec la stratégie fixée par les instances dirigeantes du Groupe, lorsque ce niveau ne peut être atteint avec les seules ressources internes du Groupe.
Les modalités de sélection des prestataires de services et les dispositions à inclure dans l'accord d'externalisation permettent de répondre aux exigences et obligations qui incombent au Groupe Matmut en termes de gestion des risques et de contrôle interne.

Tous les contrats ou accords du Groupe ont été examinés en lien avec l'ensemble des directions du Groupe pour déterminer s'ils entraient ou non dans le périmètre Groupe de la sous-traitance.

A l'issue de cette revue, un premier état des sous-traitants a été établi et soumis à la Direction Générale. Cette dernière s'est prononcée sur ceux devant faire l'objet d'un suivi renforcé.

ACTIVITÉS ET FONCTIONS DÉLÉGUÉES INTRA-GROUPE

La Matmut, prise en sa qualité de tête de groupe, permet aux filiales de s'appuyer sur ses fonctions transverses et de bénéficier de toute l'expertise métier nécessaire à chaque entité selon ses activités et ses besoins.

Les délégations de gestion intra-Groupe sont soumises aux mêmes exigences d'encadrement, de suivi et de contrôle que la sous-traitance externalisée.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS SOUS-TRAITÉES

Pour la mise en œuvre et le suivi des activités sous-traitées, le pôle Sous-traitance de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR), les Directions pilotes (Directions demandeuses de l'externalisation ou directement concernées par celle-ci) et les Entités transverses Groupe (Contrôle interne - Conformité – Audit Interne – Direction Juridique - Service Réclamation - Département Anti-fraude/Anti-Blanchiment - Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion, Finances, Placements) agissent en complémentarité.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :
- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (protection de la clientèle, qualité du service rendu) ;
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

Le dispositif opérationnel, décrit dans des processus et procédures, est animé par le binôme Direction pilote/Pôle sous-traitance de la DMDR :
- la Direction pilote, interlocuteur privilégié du sous-traitant, répond de la maîtrise de l'ensemble des risques inhérents à la délégation de gestion dont elle conserve l'entière responsabilité ;
- le pôle sous-traitance de la DMDR appréhende les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne déployés par le sous-traitant pour garantir un traitement conforme des activités déléguées et documente en conséquence.

Le dispositif de contrôle et de suivi des activités sous-traitées « importantes ou critiques » mis en place progressivement par le Groupe :
- garantit la conformité juridique et règlementaire des accords de sous-traitance ;

- est Intégré au dispositif Groupe de contrôle et de suivi des risques inhérents aux activités dont la réalisation est conservée en interne ;
- prévoit l'élaboration d'un reporting interne spécifique.

Le reporting normalisé inclut notamment :
- le « Book sous-traitant » : recueil de la documentation du dispositif de gestion de l'activité déléguée mis en place chez le sous-traitant, synthèse des principaux risques liés à cette délégation, évaluation de l'impact de ces risques sur l'une des conséquences énumérées dans la Directive ;
- la « Note de synthèse » : bilan risques et perspectives issu des éléments contenus dans le « Book » sous-traitant ;
- le « Plan de travail » : outil de planification et de suivi des travaux à engager identifiés dans le « Book » sous-traitant et la Note de synthèse.

LES SOUS-TRAITANTS

L'accord écrit régissant la relation avec le sous-traitant doit énoncer clairement les devoirs et responsabilités de chacun et prévoir notamment l'engagement du sous-traitant à se conformer à toutes les dispositions législatives, exigences règlementaires et lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques approuvées par le Groupe Matmut.
La liste des sous-traitants devant faire l'objet d'un suivi, actualisée chaque année, est élaborée afin de prendre en compte les décisions d'externalisation prises par la Direction Générale, l'évolution de l'activité du Groupe, l'actualité des Directions et Entités, la modification du périmètre des délégations, la rupture d'un contrat, ...,

Cette liste, soumise à la validation de la Direction Générale, est communiquée aux Directions du Groupe et au Comité d'Audit et des Risques.

L'ensemble des prestataires de service ci-dessous listés ont tous leur siège social situé en France

Liste des sous-traitants 2016 :

DÉLÉGATAIRE	ACTIVITÉ / PÉRIMÈTRE
ACTIVITÉS D'ASSURANCE/FONCTIONS CLES AU SENS DE LA DIRECTIVE (ARTICLE 49)	
DISTRIBUTION DE CONTRATS	
LMDE	Distribution des contrats Étudiants
ADREA	Distribution de contrats IARD
OCIANE	Distribution des contrats Assurance Scolaire (Matmut SAM) et SMAC (Matmut Mutualité)
FINANCES/PLACEMENTS	
OFI AM	Gestion d'actifs financiers
ACTIVITÉS HORS ASSURANCE À FORT IMPACT STRATÉGIQUE ET/OU FINANCIER (CHARTE INTERNE POUR LES RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE DU GROUPE)	
PRESTATIONS LIEES A LA GESTION SINISTRES/CONTRATS	
ARCHIVECO	Archivage dossiers sinistres et production

Profil de risque

Partie C

C.1 Risque de souscription

PRÉSENTATION DU RISQUE SOUSCRIPTION

Matmut Mutualité propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels.

L'activité de Matmut Mutualité est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Du fait de ses activités assurantielles uniquement sur des garanties de dommages corporels suite à accident, Matmut Mutualité supporte uniquement un risque de souscription Santé.

MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Matmut Mutualité suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place qui permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription du Groupe Matmut s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de résiliation.

Notamment, un suivi du portefeuille mensuel est établi et présenté aux instances du groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille (en nombre et valeur), à son évolution (production, résiliation) ainsi qu'à la sinistralité.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des activités de Matmut Mutualité à travers 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaires et les provisions techniques brutes (hors marge de risque) au 31/12/2016. Les montants sont en K€.

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles	Chiffre d'affaires	Poids	Provisions techniques (Brutes, hors MR)	Poids
1 Frais de soins	-	0%	150	4%
2 Perte de revenus	9 716	100%	3 982	96%
TOTAL - Matmut Mutualité	**9 716**		**4 132**	

Dans la mesure où Matmut Mutualité propose un seul type de garanties, son profil de risque est stable.

CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut, il n'est pas détecté de concentration importante.
Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Mutualité établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, Matmut Mutualité établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves) et placement (marché). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi que du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- ⇨ Un scénario dit *espéré,* fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, S/C, ratio de frais, liquidation des Boni/mali) et placements (reprise économique)
- ⇨ Un scénario *alternatif,* fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les trois facteurs de risques.

Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

Matmut Mutualité projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs.
Elle réalise également un test combinant le choc sur les activités d'assurances et sur les actifs.
Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité, et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une très faible sensibilité y/c pour le scénario avec application de différents chocs.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2016, le total des actifs, en valeur de marché, représente 63 millions d'euros contre 62 millions d'euros en 2015. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2016, est représentée ci-dessous :

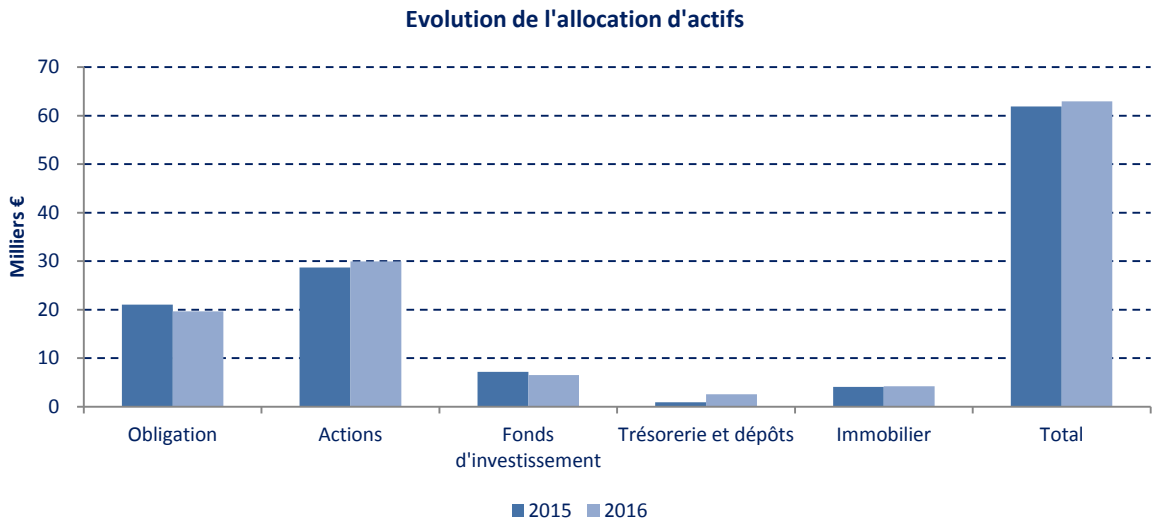

Le portefeuille d'actifs de Matmut Mutualité reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2015. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 14 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

La poche actions est principalement composée de la participation dans la société Mutex qui représente également la concentration la plus importante du portefeuille.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2016. De par son poids dans le portefeuille, la participation de Matmut Mutualité dans la société Mutex représente en grande partie les risques action et concentration.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-16	
Risque Taux d'intérêt	*4%*
Risque Action	*81%*
Risque Immobilier	*6%*
Risque de Spread	*10%*
Risque de Concentration	*34%*
Risque de change	*1%*
Diversification	*-37%*

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA de Matmut Mutualité. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de son plan stratégique afin de respecter un seuil de

tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

► Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment les uns des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

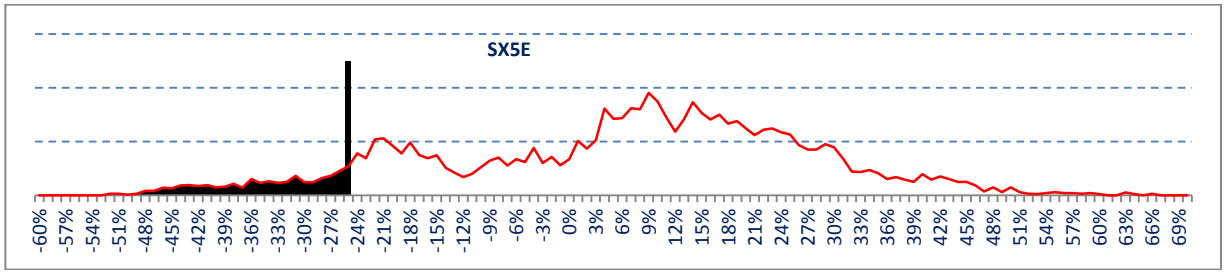

En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

Choc action : $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{actions} \times -25\%$

Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%

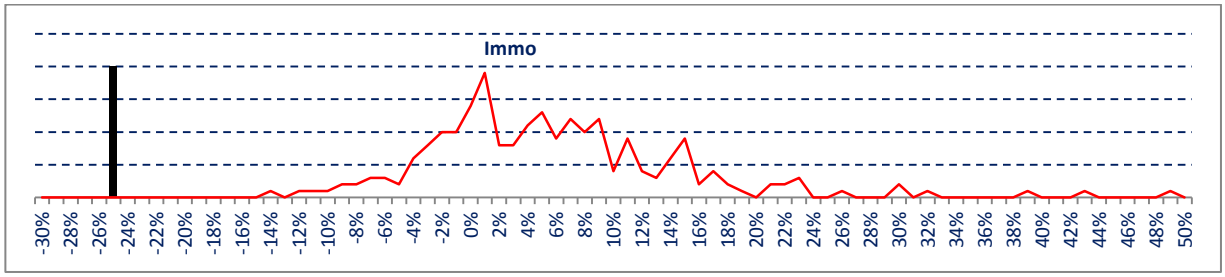

En considérant la formule standard de l'EIOPA, Matmut Mutualité est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

Choc immobilier : □VM ligne = VM ligne x □ immobilier x - 25%

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp

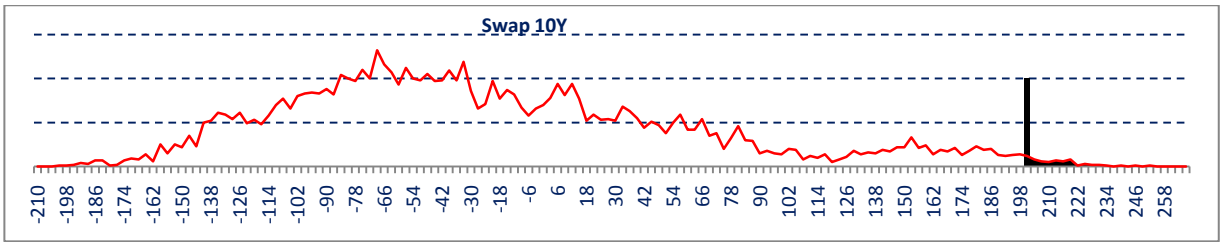

Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, Matmut Mutualité est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux :
Cas d'un titre obligataire
Étape n° 1
Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : $VM_{initial}$
Étape n° 2
« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée
Étape n° 3
Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : $VM_{choquée}$
Étape n° 4
Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : $DVM_{ligne} = VM_{choquée} - VM_{initial}$

Cas d'une ligne type OPCVM : $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{taux} \times$ Proxy Duration Taux

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des évènements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31décembre 2015 et au 31décembre 2016 :

*Stress Tests**	31-déc-15	31-déc-16
Taux - Spread + 200 Bps	2,7%	3,7%
Actions choc de - 25%	3,1%	3,2%
Immobilier choc de - 25%	2,4%	2,5%
Σ des chocs	**8,2%**	**9,4%**

* En % de la valeur de marché du portefeuille

A noter que la somme des chocs est à la fois exprimé en € et en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille à date.

▶ Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque de Matmut Mutualité en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi

la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :
- Krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre)
- Bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003)
- Crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009)
- Crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011)

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :
- une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de l'allocation d'actifs de Matmut Mutualité, il a été retenu :

Risque actions :
L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille de Matmut Mutualité. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier :
Le risque immobilier du portefeuille de Matmut Mutualité est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, Matmut Mutualité a décidé de retenir le proxy suivant :
- 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008. L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.
- 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux :
Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, Matmut Mutualité a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par sa volonté de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date nous considérons les taux allemands (DEM).

Risque crédit :
Au regard du portefeuille, Matmut Mutualité aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :
- Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières.
- Zone géographique : Zone euro
- Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.
- Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :

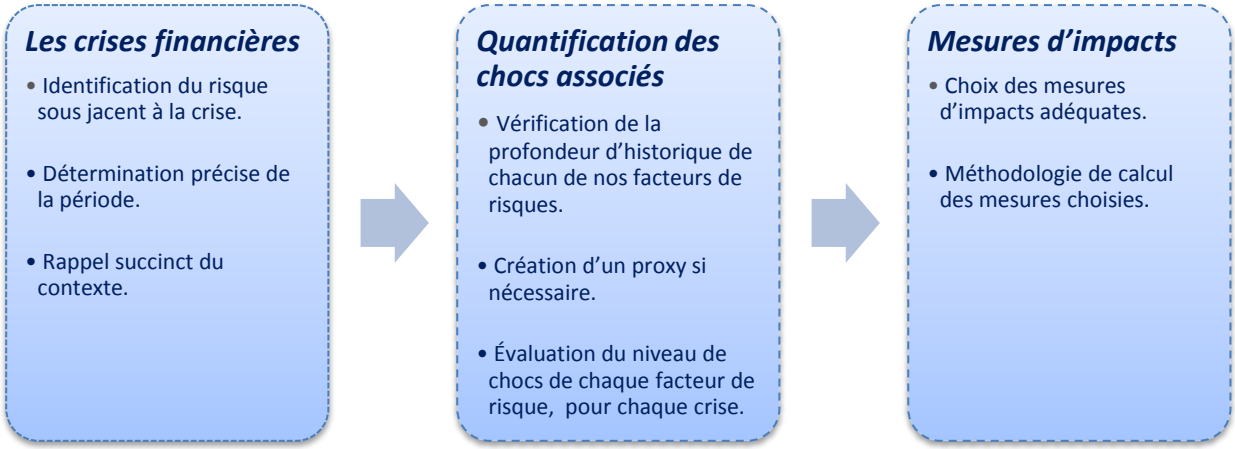

Par ailleurs, les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- Variation de la valeur de marché du portefeuille.
- Variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD.
- Déformation du profil de risque.
- Impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

► Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2016 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine une forte chute des marchés actions (-40%) et une baisse des taux (sur les niveaux de mars 2015) et le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR (effectué en 2015) et simule une hausse brutale de 450 bp de la courbe des taux en milieu de projection.

► Reverse stress tests

Dans ce cadre, Matmut Mutualité quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- Actions => quantification du choc actions.
- Immobilier => quantification du choc immobilier.
- Périmètre taux R332-19 et global =>quantification indépendante des chocs taux et crédit.

C.3 Risque de crédit

PRÉSENTATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Mutualité est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Mutualité ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31/12/2016 par type d'exposition :

Type de créances	Montant
Type 1	3,6
Type 2	2,6
TOTAL	6,1

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Mutualité.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant du SCR de crédit au 31/12/2016 s'établit à 0,56 M€.
Le poids de ce SCR est non significatif dans le total du SCR ; de même, pour les variations sur un exercice.

CONCENTRATION DE RISQUE

Au regard des contre parties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Mutualité.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Mutualité.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Mutualité, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de sensibilité.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Mutualité et est évidemment lié à la duration du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :

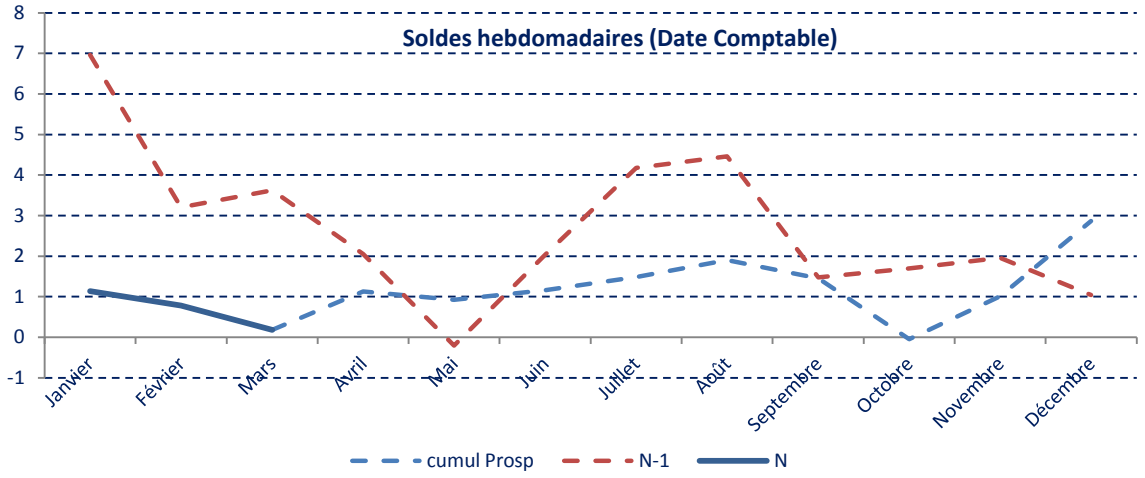

Par ailleurs, le niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc-15	31-mars-16	30-juin-16	30-sept-16	31-déc-16	YTD
Liquidité < 1 mois	31,6%	30,6%	30,6%	34,5%	28,2%	-10,7%
Liquidité > 1 an	62,1%	63,6%	63,6%	64,0%	66,0%	6,3%

BÉNÉFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES :

Actuellement, Matmut Mutualité détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par ligne d'activité au sens L.o.B. de la réglementation solvabilité 2. Des études sont en cours afin d'éventuellement, modifier la méthode appliquée concernant la segmentation, compte tenu des dispositions prévues à l'article 260 du règlement délégué.

AU 31/12/2016, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 3 M€.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :
- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion…

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Aucune cartographie de risque n'a été formalisée pour Matmut Mutualité compte tenu de la spécificité de son activité.

En effet cette entité ne présente pas de risque opérationnel spécifique.

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du Groupe Matmut reposent sur :

La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent eux-mêmes des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, …).
La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la Direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la Direction ou de l'Entité.

Collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de Contrôle Interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

Le suivi des incidents permet ainsi de détecter les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) inefficaces ou absents ou d'identifier des risques qui ne l'auraient pas encore été.

Suivi de la mise en œuvre des plans d'action

La finalisation d'un plan d'actions visant à compléter / renforcer un DMR peut conduire à revaloriser son évaluation.

Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un Plan de Travail Annuel mis en place en concertation entre la Direction ou l'Entité et le pôle Contrôle Interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies qui deviendraient rapidement inopérantes si elles ne faisaient pas l'objet d'une révision régulière.

Valorisation à des fins de solvabilité

Partie D

D.1 Actifs

ACTIF 31/12/2016	Solvabilité II	
Placements + Immobilier d'exploitation	*77 230*	*90%*
Prêts et prêts hypothécaires	*2 509*	*3%*
Provisions techniques cédées		
Autres actifs	*6 057*	*7%*
TOTAUX	85 796	100%

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Mutualité, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Mandat lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).
Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, Matmut Mutualité utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.
Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).
Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la règlementation Solvabilité 2).
Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.
Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).
Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.
Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing

Partners (en contrat avec OFI Am) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.
Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.
En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	Δ S1 / S2
Investment	53 443 372	77 115 135	23 671 762
Property (Other than for use)	3 111 863	4 227 580	1 115 717
Participations	690 950	2 644 361	1 953 411
Equities	24 949 488	43 797 324	18 847 836
Bonds	18 990 659	19 921 861	931 201
Investment funds	5 700 411	6 524 008	823 597
Derivatives	-	-	-
Loans & mortgages	-	-	-

AUTRES ACTIFS

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.
Les actifs incorporels, le cas échéant, sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.
La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.
N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

ACTIF	Solvabilité II	Solvabilité I	△ S2 - S1	△ %
Autres actifs	*6 057*	*6 162*	*-105*	*-1,7%*
Frais d'acquisition reportés		89	-89	-100,0%
Immobilisations corporelles pour usage propre		16	-16	-100,0%
Autres créances (hors assurance)	3 191	3 191		
Trésorerie et équivalent trésorerie	2 866	2 866		

D.2 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31/12/2016 :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€	Provision technique brute dont Best Estimate de primes	Best Estimate de dont réserves	Marge de risque	Total
1 Frais de soins	0,0	0,1	0,0	0,2
2 Perte de revenus	-2,6	4,0	0,4	1,8
TOTAL - Matmut Mutualité	**-2,6**	**4,1**	**0,4**	**2,0**

BASES, MÉTHODES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :
- Le best estimate de primes
- Le best estimate de sinistres
- La marge de risque.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme prudentielle « S2 ». Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la duration des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des best estimate de primes et de sinistres.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
Au titre de ces engagements, Matmut Mutualité évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats concernés. Une distinction est opérée selon que les engagements sont déjà comptabilisés ou non encore comptabilisés :
- Provision pour primes correspondant à des engagements comptabilisés : les flux projetés correspondent aux montants des sinistres futurs dans toutes leurs composantes et selon leurs modalités de règlement (règlements – provisions – recours) ainsi qu'aux frais induits par ces prestations. Ces flux sont évalués en « meilleure estimation » sur la base des données des dernières survenances.
- Provision pour primes correspondant à des engagements non comptabilisés : Contrairement au cas précédent, aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise, aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : Cotisations, prestations y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.
Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours…).
Pour la part afférente à l'indemnisation, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en norme française, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (Majoritairement, Chain Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française)

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€		Provisions techniques brutes		Ecart
		Norme Solvabilité 2*	Norme française	
1	Frais de soins	0,2	0,1	0,0
2	Perte de revenus	1,8	5,3	-3,5
TOTAL - Matmut Mutualité		**2,0**	**5,4**	**-3,5**

** Y compris marge de risque*

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

- La réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions.
- Les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admis dans les provisions en norme française (hormis pour les rentes, avec un taux fixe),
- La réglementation solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Du fait de l'absence de réassurance, Matmut Mutualité n'est pas concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Matmut Mutualité n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

D.3 Autres passif

MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.
Les impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 »

PASSIF	Solvabilité II	Solvabilité I	△ S2 - S1	△ %
Provisions techniques – non-vie	*1 963*	*5 442*	*-3 479*	*-63,9%*
Provisions techniques - vie (hors UC ou indéxés)				
Provisions techniques UC ou indexés				
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques				
Provision pour retraite et autres avantages	238	79	158	200,0%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs				
Impôts différés passifs	8 407		8 407	
Produits dérivés				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1 975	1 975		
Dettes subordonnées				
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base				
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

Gestion du capital

Partie E

E.1 Fonds propres

Matmut Mutualité gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.
Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (Besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

	31/12/2016					31/12/2015				
(K€)	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds d'établissement	1 000	1 000				1 000	1 000			
Réserve de réconciliation	72 213	72 213				60 616	60 616			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	73 213	73 213				61 616	61 616			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	73 213	73 213				61 616	61 616			

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :

K€			Passage de Bilan S1 à S2							Ajustements					
MATMUT MUTUALITE AU 31/12/2016	**Fonds Propres des comptes individuels**	**Reclassement de postes vers la RC ou FP non admis sous S2**	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques en valeur actuelle + marge de risque	Autres ajustements de valeurs et de reconnaissance des actifs et passifs	Réévaluation des dettes subordonnées en juste valeur	**Excédent d'Actif sur Passif S2**	**Autres fonds propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements**	**Fonds Propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements**	Dividendes prévus et distribution	Investissements dans les Etablissements de Crédit	Ajustement sur fonds cantonnés	Actions détenues en propres	Autres ajustements et déductions	**Fonds Propres S2**
Postes de Fonds Propres communs S1-S2															
Capital social ou Fonds d'établissement	**1 000**						**1 000**		**1 000**						**1 000**
Primes liées au capital social															
Total	*1 000*						*1 000*		*1 000*		*0*				*1 000*
Postes de Fonds Propres S1 uniquement															
Fonds social complémentaire / Fonds de dotation avec droit de reprise / Fonds de développement															
Ecart de réévaluation sans droit de reprise															
Ecart de réévaluation avec droit de reprise															
Autres réserves	**53 074**	**-53 074**													
Report à nouveau	**-2 214**	**2 214**													
Résultat de l'exercice	**2 874**	**-2 874**													
Total	*53 735*	*-53 735*													
Postes de Fonds Propres spécifiques S2															
Fonds excédentaires															
Réserve de réconciliation nette d'impôts différés		**53 735**	23 654	3 479	-8 655	0	**72 213**		**72 213**						**72 213**
Impôts différés nets actifs															
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur															
Total	*0*		*23 654*	*3 479*	*-8 655*	*0*	*72 213*	*0*	*72 213*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*72 213*
Total des fonds propres admis hors dettes subordonnées	**54 735**	**-53 735**					73 213	0	73 213	0	0	0	0	0	73 213
Dettes subordonnées															

Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, Matmut Mutualité utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entité sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).
La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.
Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec nos propres paramètres montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard du profil de risque de Matmut Mutualité.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (CSR), par module de risque, au 31/12/2016 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. Matmut Mutualité n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

Les montants sont en M€	**SCR**
Risque de Marché	27,6
Risque de contrepartie	0,6
Risque Vie	-
Risque Santé	3,8
Risque Non Vie	-
Diversification	- 3,0
SCR Incorporels	-
BSCR	28,9
SCR Opérationnel	0,3
Ajustement Impôts Différés	- 8,4
SCR	**20,9**
MCR	5,2

Matmut Mutualité affiche un SCR de 20,9 M€, dont le principal risque est le risque de marché (les graphiques ci-dessous rapportent la contribution au BSCR de chaque module puis du sous-module des SCR marché).

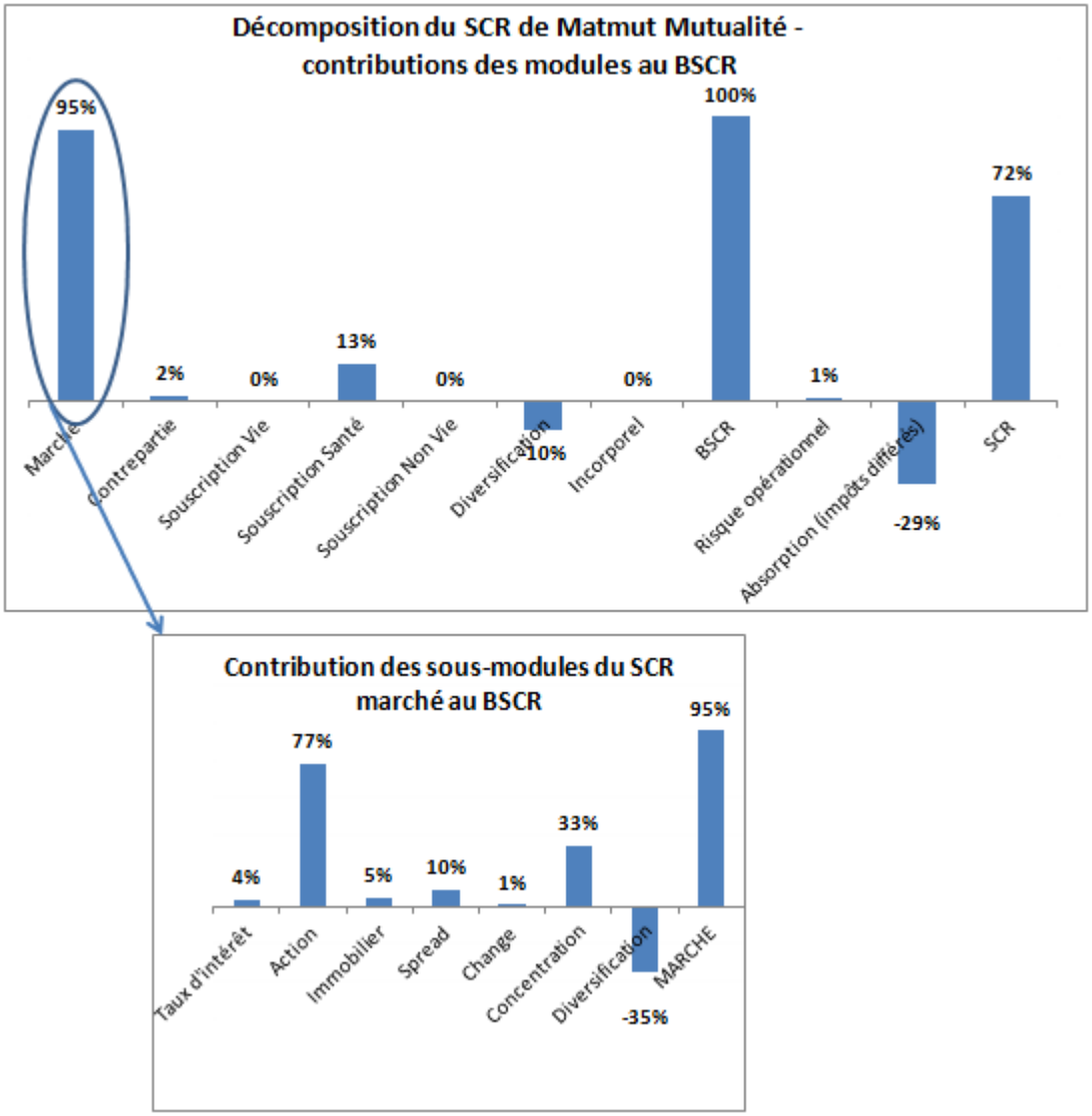

Risque de marché
Ce risque est le plus important pour Matmut Mutualité. A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.
On note également le poids assez significatif du SCR concentration, qui s'explique par la détention significative de titres d'une même société.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la Directive (2,2 M€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même Directive.

Le SCR est en baisse de 4,5 M€ par rapport au 31/12/2015.

Matmut Mutualité couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 351 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Mutualité, sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

QRT

Annexes

Bilan Prudentiel (S.02.01.02) 82

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) 83

Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01) 84

Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02) 85

Sinistres en Non Vie (S.19.01.21) 88

Fonds Propres (S.23.01.01) 89

Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) 92

Minimum de Capital requis (S.28.01.01) 93

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

S.02.01.02 - BS-C1Q - BALANCE SHEET - ASSETS (QUARTERLY)

003 MATMUT MUTUALITÉ — 31 DÉCEMBRE 2016

	Solvency II value
Goodwill	
Deferred acquisition costs	0,00
Intangible assets	
Deferred tax assets	0,00
Pension benefit surplus	0,00
Property, plant & equipment held for own use	0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contrats)	77 229 645,94
Property (other than for own use)	4 227 580,05
Holdings in related undertakings, including participations	2 644 361,42
Equities	43 797 324,43
Equities - listed	0,00
Equities - unlisted	43 797 324,43
Bonds	19 921 860,65
Government bonds	2 740 952,71
Corporate bonds	11 799 313,39
Structured notes	5 381 594,55
Collateralised securities	
Collective investments undertakings	6 524 008,04
Derivatives	
Deposits other than cash equivalents	
Other investments	114 511,35
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	2 509 415,40
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	
Other loans and mortgages	2 509 415,40
Reinsurance recoverables from:	
Non-life and health similar to non-life	
Non-life excluding health	
Health similar to non-life	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	
Reinsurance receivables	
Receivables (trade, not insurance)	3 191 173,90
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	2 866 214,93
Any other assets, not elsewhere shown	
Total assets	**85 796 450,17**

DEVISE : Eur

S.02.01.02 - BS-C1Q - BALANCE SHEET - LIABILITIES (QUARTERLY)

003 MATMUT MUTUALITÉ — 31 DÉCEMBRE 2016

	Solvency II value
Technical provisions - non-life	1 962 915,10
Technical provisions - non-life (excluding health)	
TP calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Technical provisions - health (similar to non-life)	1 962 915,10
TP calculated as a whole	0,00
Best Estimate	1 529 958,96
Risk margin	432 956,14
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	
Technical provisions - health (similar to life)	
TP calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	
TP calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	
TP calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Other technical provisions	
Contingent liabilities	
Provisions other than technical provisions	
Pension benefit obligations	237 514,00
Deposits from reinsurers	
Deferred tax liabilities	8 407 332,98
Derivatives	
Debts owed to credit institutions	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	
Insurance & intermediaries payables	
Reinsurance payables	
Payables (trade, not insurance)	1 975 292,93
Subordinated liabilities	
Subordinated liabilities not in basic own funds	
Subordinated liabilities in basic own funds	
Any other liabilities, not elsewhere shown	
Total liabilities	**12 583 055,01**
Excess of assets over liabilities	**73 213 395,16**

DEVISE : Eur

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)

S.05.01.02 - COVER-A1Q (NL) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES (QUARTERLY - NON LIFE)

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Line of business for non-life obligations												Line of business for accepted non-proportional reinsurance				Total
	Medical expenses	Income protection	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation and transport	Property	
Premiums written																	
Gross - direct business		9 902 156,41															9 902 156,41
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net		9 902 156,41															9 902 156,41
Premiums earned																	
Gross - direct business		9 715 720,89															9 715 720,89
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net		9 715 720,89															9 715 720,89
Claims incurred																	
Gross - direct business	46 690,53	1 939 811,49															1 986 502,02
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net	46 690,53	1 939 811,49															1 986 502,02
Changes in other technical provisions																	
Gross - direct business																	
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net																	
Expenses incurred	19 939,33	2 399 181,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 419 120,61
Other expenses																	310 334,13
Total expenses																	2 729 454,74

DEVISE : Eur

Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (NL) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES BY COUNTRY

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Home country	Top 5 countries by amount of gross premiums written					Total top 5 and home country
Premiums written							
Gross - direct business	9 902 156,41						9 902 156,41
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share							
Net	9 902 156,41						9 902 156,41
Premiums earned							
Gross - direct business	9 715 720,89						9 715 720,89
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share							
Net	9 715 720,89						9 715 720,89
Claims incurred							
Gross - direct business	1 986 502,02						1 986 502,02
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share							
Net	1 986 502,02						1 986 502,02
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business							
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non- proportional reinsurance accepted							
Reinsurers'share							
Net							
Expenses incurred	**2 419 120,61**						**2 419 120,61**
Other expenses							310 334,13
Total expenses							2 729 454,74

DEVISE : Eur

Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)

S.17.01.02 - TP-E1Q - NON-LIFE AND HEALTH NON-SLT TECHNICAL PROVISIONS (QUARTERLY)

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Direct business and accepted proportional reinsurance					
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
Technical provisions calculated as a whole						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best estimate						
Premium provisions						
Gross		**-2 602 083,88**				
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default						
Net best estimate of premium provisions		**-2 602 083,88**				
Claims provisions						
Gross - Total	149 815,94	3 982 226,90				
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default						
Net Best Estimate of Claims Provisions	**149 815,94**	**3 982 226,90**				
Total Best estimate - gross	**149 815,94**	**1 380 143,02**				
Total Best estimate - net	**149 815,94**	**1 380 143,02**				
Risk margin	**2 808,56**	**430 147,58**				
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole						
Best estimate						
Risk margin						
Technical provisions - total						
Technical provisions - total	152 624,50	1 810 290,60				
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total						
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	152 624,50	1 810 290,60				

DEVISE : Eur

S.17.01.02 - TP-E1Q - NON-LIFE AND HEALTH NON-SLT TECHNICAL PROVISIONS (QUARTERLY)

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Direct business and accepted proportional reinsurance						
	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance
Technical provisions calculated as a whole							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole							
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best estimate							
Premium provisions							
Gross							
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default							
Net best estimate of premium provisions							
Claims provisions							
Gross - Total							
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default							
Net Best Estimate of Claims Provisions							
Total Best estimate - gross							
Total Best estimate - net							
Risk margin							
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole							
Best estimate							
Risk margin							
Technical provisions - total							
Technical provisions - total							
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total							
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total							

DEVISE : Eur

S.17.01.02 - TP-E1Q - NON-LIFE AND HEALTH NON-SLT TECHNICAL PROVISIONS (QUARTERLY)

003 MATMUT MUTUALITÉ

31 DÉCEMBRE 2016

Direct business and accepted proportional reinsurance	Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance		
Technical provisions calculated as a whole					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best estimate					
Premium provisions					
Gross					**-2 602 083,88**
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default					
Net best estimate of premium provisions					**-2 602 083,88**
Claims provisions					
Gross - Total					4 132 042,84
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default					
Net Best Estimate of Claims Provisions					**4 132 042,84**
Total Best estimate - gross					**1 529 958,96**
Total Best estimate - net					**1 529 958,96**
Risk margin					**432 956,14**
Amount of the transitional on Technical Provisions					
Technical Provisions calculated as a whole					
Best estimate					
Risk margin					
Technical provisions - total					
Technical provisions - total					1 962 915,10
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total					
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total					1 962 915,10

DEVISE : Eur

Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)

S.19.01.21 - TP-E3 - 01 - NON-LIFE INSURANCE

003 MATMUT MUTUALITÉ

31 DÉCEMBRE 2016

	Information
Accident year / Underwriting year	1 - Accident year

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Gross claims paid (non-cumulative)

	Development year												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 and more	in current year	sum of years
Year													
Prior											44 656,54	44 656,54	44 656,54
2007	4 261 057,42	4 541 515,08	1 760 175,67	579 005,15	353 477,37	115 549,39	63 088,21	16 936,47	23 913,00	56 726,74		56 726,74	11 771 444,50
2008	3 774 504,51	4 684 742,18	1 519 950,83	631 400,12	218 054,33	51 596,02	50 901,19	30 973,85	13 748,93			13 748,93	10 975 871,96
2009	4 172 422,29	4 742 765,10	2 020 631,18	786 682,34	191 628,04	116 598,39	122 987,43	3 330,89				3 330,89	12 157 045,66
2010	6 478 136,14	5 945 743,08	1 922 411,29	653 281,78	277 891,89	86 373,05	46 663,76					46 663,76	15 410 300,99
2011	4 605 686,46	5 327 497,08	1 604 906,30	641 534,94	268 502,84	121 015,40						121 015,40	12 569 143,02
2012	296 090,18	429 694,82	220 310,47	390 877,64	82 737,00							82 737,00	1 419 710,11
2013	133 366,27	594 107,15	328 556,62	245 198,00								245 198,00	1 301 228,04
2014	281 544,80	537 764,60	564 865,12									564 865,12	1 384 174,52
2015	45 270,00	473 984,08										473 984,08	519 254,08
2016	447 103,80											447 103,80	447 103,80
Total												2 100 030,26	68 000 133,22

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Gross undiscounted best estimate claims provisions

	Development year												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 and more	Year end	
Year													
Prior											119 488,23	119 545,98	
2007										51 741,39		51 862,17	
2008									82 720,56			82 894,78	
2009								143 106,65				143 383,62	
2010							240 156,59					240 581,56	
2011						345 165,02						345 797,35	
2012					146 406,63							146 752,52	
2013				227 030,67								227 605,10	
2014			507 200,16									508 386,38	
2015		658 933,21										660 866,91	
2016	1 599 424,08											1 604 366,47	
Total												4 132 042,84	

DEVISE : Eur

Fonds Propres (S.23.01.01)

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (01) BASIC OWN FUNDS

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	1 000 000,00	1 000 000,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	0,00	0,00			
Preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	72 213 395,16	72 213 395,16			
Subordinated liabilities	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (02) OWN FUNDS FROM THE FINANCIAL STATEMENTS THAT SHOULD NOT BE REPRESENTED BY THE RECONCILIATION RESERVE

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Total
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	0,00

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (03) DEDUCTIONS NOT INCLUDED IN THE RECONCILATION RESERVE

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Deductions for participations in financial and credit institutions					

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (04) OWN FUNDS

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total basic own funds after deductions	**73 213 395,16**	**73 213 395,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (05) ANCILLARY OWN FUNDS

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Ancillary own funds					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Other ancillary own funds					
Total ancillary own funds					

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (06) OWN FUNDS

003 MATMUT MUTUALITÉ

31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	73 213 395,16	73 213 395,16	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	73 213 395,16	73 213 395,16	0,00	0,00	

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (07) OWN FUNDS

003 MATMUT MUTUALITÉ

31 DÉCEMBRE 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total eligible own funds to meet the SCR	73 213 395,16	73 213 395,16	0,00		0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	73 213 395,16	73 213 395,16	0,00		
SCR	**20 857 804,08**				
MCR	**5 214 451,02**				
Ratio of Eligible own funds to SCR	**3,51**				
Ratio of Eligible own funds to MCR	**14,04**				
Reconciliation reserve					
Excess of assets over liabilities	73 213 395,16				
Own shares (held directly and indirectly)					
Foreseeable dividends, distributions and charges					
Other basic own fund items	1 000 000,00				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	0,00				
Reconciliation reserve	72 213 395,16				
Expected profits					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	2 963 302,73	2 963 302,73			
Total expected profits included in future premiums (EPIFP)	**2 963 302,73**	**2 963 302,73**			

DEVISE : Eur

Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)

S.25.01.21 - SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT - FOR UNDERTAKINGS ON STANDARD FORMULA (SCR-B2AD)

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

Fund number : 1 - Entity level

	Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
Solvency Capital Requirement calculated using standard formula			
Market risk	27 585 527,17		None
Counterparty default risk	560 417,26		
Life underwriting risk	0,00	None	None
Health underwriting risk	3 808 623,28	Standard deviation for NSLT health gross premium risk	None
Non-life underwriting risk	0,00	Standard deviation for NSLT health gross premium risk;Standard deviation for non-life premium risk	None
Diversification	-3 021 725,81		
Intangible asset risk	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	28 932 841,90		
Calculation of Solvency Capital Requirement			
Operational risk	332 295,15		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	-8 407 332,98		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	0,00		
Solvency capital requirement excluding capital add-on	20 857 804,08		
Capital add-on already set	0,00		
Solvency capital requirement	20 857 804,08		
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	0,00		

DEVISE : Eur

Minimum de Capital requis (S.28.01.01)

S.28.01.01 - 01 - MCR-B4A - 01- MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT (EXCEPT FOR COMPOSITE UNDERTAKINGS)

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	MCR components	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations			
MCRNL Result	1 029 523,38		
Medical expense insurance and proportional reinsurance		149 815,94	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance		1 380 143,02	9 902 156,41
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance		0,00	0,00

DEVISE : Eur

S.28.01.01 - 02 - MCR-B4A - 02- MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT (EXCEPT FOR COMPOSITE UNDERTAKINGS)

003 MATMUT MUTUALITÉ **31 DÉCEMBRE 2016**

	MCR components	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations			
MCRL Result	0,00		
Obligations with profit participation - guaranteed benefits		0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations		0,00	
Other life (re)insurance and health obligations		0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations			0,00
Overall MCR calculation			
Linear MCR	1 029 523,38		
SCR	20 857 804,08		
MCR cap	9 386 011,83		
MCR floor	5 214 451,02		
Combined MCR	5 214 451,02		
Absolute floor of the MCR	3 700 000,00		
Minimum capital requirement	5 214 451,02		

DEVISE : Eur